

Bazoilles sur Meuse



36^{ème} Edition
Bulletin Municipal 2024



Le Maire,
Les Adjointes,
Les Conseillers Municipaux
Vous souhaitent
une bonne année

2025

Table des matières

EDITORIAL.....	3
ETAT CIVIL 2024.....	4
COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE BAZOILLES SUR MEUSE.....	5
<i>Compte rendu de la séance du 11 janvier 2024</i>	5
<i>Compte rendu de la séance du 8 Février 2024</i>	7
<i>Compte rendu de la séance du 11 avril 2024</i>	10
<i>Compte rendu de la séance du 6 juin 2024</i>	13
<i>Compte rendu de la séance du 8 août 2024</i>	16
<i>Compte rendu de la séance du 19 septembre 2024</i>	17
<i>Compte rendu de la séance du 24 octobre 2024</i>	18
<i>Compte rendu de la séance du 5 décembre 2024</i>	21
BUDGET	24
IL Y A 80 ANS..... LA LIBERATION	25
BILAN FORESTIER 2024	28
TRAVAUX REALISES	29
Nettoyage bord de Meuse	29
Rénovation de la RD74A et de la Rue du Lieutenant Bastian	29
Création du nouveau périscolaire.....	30
Cimetière.....	33
Conseil Municipal des Jeunes.....	33
Chemin des Minières	33
LES ASSOCIATIONS.....	34
Société communale de chasse « La St Hubert » de Bazoilles sur Meuse	34
Association de Pêche et de défense du barrage de Bazoilles sur Meuse.....	35
Association Familles Rurales.....	36
Association Sport et Culture	37
Association Football club de Bazoilles sur Meuse	38
Association Bazoilles Vit'animée.....	39
Judo Club de Bazoilles, Annexe du Judo Taiso Greux.....	40
LES MANIFESTATIONS.....	41
Fête du 14 juillet	41
Centre de loisirs sans hébergement.....	42
Balade de la Vallée de la Meuse	44
Cérémonie du 11 novembre	46
Repas des aînés le 11 novembre	46
Soirée « Beaujolais nouveau » le 23 novembre	47
PREPARATION DES JEUX OLYMPIQUES A BAZOILLES	48
LES JEUX OLYMPIQUES.....	49
LES JEUX PARALYMPIQUES	50
NOTRE DOSSIER :	51
PROJETS	52
Fresque.....	52
Maison au 12, RD 74	52
Réouverture de Notre Dame de Paris.....	53
INFORMATION ORANGE : FIN DU RESEAU CUIVRE EN JANVIER 2028	54

2024 s'achève et c'est une fois encore une année très animée qui vient de s'écouler tant au niveau national qu'au niveau de la commune. L'Assemblée Nationale et le gouvernement n'ont pas brillé comme modèles de sérénité et de responsabilité et cette instabilité aura forcément des conséquences prochainement sur les collectivités et les communes.

Pour notre village, cette année est celle de réalisations importantes. Vous découvrirez à la lecture de ce bulletin les évènements et les travaux qui l'ont jalonnée.

Tout d'abord, après la rénovation de l'école, qui s'est achevée l'an passé, le bâtiment du périscolaire entièrement en bois local (chêne, hêtre, douglas, sapin) est sorti de terre malgré une météo très contraignante qui a fait prendre du retard sur le planning initial, mais en juillet il était enfin terminé.

L'autre chantier conséquent, commencé en juin que nous avons tous subi pendant six mois est l'aménagement de la RD74A. En premier lieu le remplacement de la conduite d'eau vétuste et des compteurs des riverains, puis les aménagements de sécurité (trottoirs, plateaux, écluse) et enfin la pose des enrobés et de la signalisation (panneaux et traçages au sol) se sont déroulés sans heurts malgré les perturbations de circulation et je vous remercie pour votre patience et votre compréhension. Nous avons maintenant une rue principale sécurisante dont les aménagements permettent de réduire la vitesse des véhicules dans le village.

Au niveau des projets, au printemps 2025 le crépi du mur de la fresque sera refait car de nombreuses fissures présentent un réel danger. Une nouvelle fresque suggérant notre patrimoine embellira ce mur.

Au sujet de la maison pour tous au 12 RD74, un questionnaire vous sera distribué où chacun pourra s'exprimer anonymement ou pas sur ce qu'il souhaiterait faire de ce lieu commun.

Cette année encore les associations et le conseil municipal ont animé de belles journées conviviales. Vous êtes de plus en plus nombreux à participer à ces manifestations ce qui prouve la vitalité du village et nous vous en remercions.

Les réalisations pour le bien vivre au village n'auraient pas pu se faire sans le soutien financier de l'état, de la région et du département avec l'appui de nos élus. Je remercie en mon nom et au nom de la commune : Mme le Préfet Valérie MICHEL-MOREAUX; M. Daniel GREMILLET, Sénateur des Vosges et Vice-Président du Conseil Régional du Grand-Est ; M. Jean HINGRAY, Sénateur des Vosges ; M. Sébastien HUMBERT, député de la 4^{ème} Circonscription des Vosges ; M. Franck LEROY, Président du Conseil Régional du Grand-Est ; M. François VANNSON, Président du Conseil Départemental des Vosges ; M. Simon LECLERC, Vice-Président au Département et Président de la Communauté de Commune de l'Ouest Vosgien ; M. Dominique PEDUZZI, Président de l'Association des Maires des Vosges.

Avec le plaisir de vous offrir ce bulletin annuel je vous souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année et je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2025.

Votre Maire, Bruno ORY

ETAT CIVIL 2024

Naissances

VIEGAS Lyam
LETSCHER Jade
JACQUES Katalyna
BADJI Adama

né le 29 décembre 2023
née le 22 janvier 2024
née le 09 mars 2024
née le 15 octobre 2024

Mariages

STOJANOVIC Dalobor et ADAM Yolène
JANEL Kiefer et TANNIERE Julie

le 25 mai 2024
le 06 juillet 2024

Décès

MASSON Anny née DELPORTE
MORCHE Paul
BECK Chantal née DE CONTET
LAVIRON Claudine née MAUCOTEL
LODIGIANI Julien
MASSON François

le 09 janvier 2024
le 12 juin 2024
le 25 juillet 2024
le 05 août 2024
le 28 août 2024
le 24 octobre 2024

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE BAZOILLES SUR MEUSE

Compte rendu de la séance du 11 janvier 2024

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - RENAUT Delphine

Excusés : PERREY Peggy donne pouvoir à RENAUT Delphine - KOZAREVIC Zoran donne pouvoir à M. FABIEN Claude et FERY Jean-Paul donne pouvoir à M. ORY Bruno ; LARBAOUI Julien

Le conseil nomme Mme BABIC Lorraine pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour pour indiquer au notaire la parcelle définitive vendue à LAURENT TP, rue de la Gare. Le conseil municipal accepte.

Vente de terrain à LAURENT TP le long de la voie ferrée, rue de la Gare

M. le Maire fait part au conseil que la délibération prise début janvier 2023 ne mentionnait pas la parcelle définitive qui est vendue à la SCI GASTON ET GERMAIN. Le découpage étant réalisé, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre la parcelle E1120 pour 2.989 m² au prix de 5 €/m², soit un total de 14.945 €. M. le Maire est chargé de signer tous documents relatifs à cette vente.

PLUI 3^e arrêt

M. le Maire fait le point sur les réponses de la CCOV aux remarques de la commune, après le 2^e arrêt du PLUi. Dans l'ensemble, Les réponses transmises par la CCOV sont en partie acceptées par le conseil municipal sauf :

- la parcelle ZE10, coupée en deux zones, n'a jamais été un souhait de la commune,
- la possibilité de construire un abri de jardin dans les zones N à l'arrière des zones U, n'est pas garanti.

Compte-tenu du fait que la commune a été placée dès le début (PADD) parmi les communes rurales, alors qu'elle était défavorable à ce classement (délibération du 2/12/2019) et que cet avis n'a pas été pris en compte, le conseil municipal, après délibération exprime son avis défavorable à l'arrêt n°3 du PLUi, (1 vote contre l'arrêt n°3 du PLUi et 12 abstentions)

Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

Le conseil municipal reporte la délibération du 30/11/2023 et modifie la zone photovoltaïque et la zone méthanisation. Il reprend la délibération ainsi :

Après délibération, le conseil municipal décide :

Pour le **POTENTIEL CHALEUR** regroupant la méthanisation, la géothermie et les ressources naturelles en hydroélectricité (cours d'eau) :

- Méthanisation : ~~toutes les zones autour des installations agricoles~~, aucune zone (1 contre 12 pour)
- Géothermie : toutes les zones du territoire.
- Ressources naturelles : utilisation du cours d'eau de la Meuse si techniquement réalisable compte-tenu du débit (2 contre).

Pour le **POTENTIEL EOLIEN** : pas de zones acceptables sur la commune, sachant que le territoire est traversé par la Vallée de la Meuse, par des servitudes aéronautiques RTBA (Réseau Très Basse Altitude), et justifié par la protection du milan royal présent dans le secteur rive droite de la Meuse.

Pour le **POTENTIEL SOLAIRE** regroupant le solaire thermique, photovoltaïque sur bâtiment et au sol : ~~toutes les zones du territoire (seront privilégiés les espaces déjà urbanisées)~~. *Toutes les zones urbanisées (U) et agricoles (AC) du futur PLUI, selon le plan joint ainsi que 5.000m² sur la parcelle ZE199 (selon la demande du propriétaire) : 13 pour.*

Le conseil municipal charge M. le Maire de transmettre au référent préfectoral, à la CC de l'Ouest Vosgien les zones identifiées.

Création d'une régie recette pour encaissement vente du livre militaire

M. le Maire fait part au conseil qu'afin de pouvoir encaisser directement les règlements du livre militaire, il y a lieu d'instituer une régie recette.

La trésorerie propose de modifier la régie recette photocopie de la mairie pour y intégrer l'encaissement des ventes du livre.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications suivantes sur l'acte constitutif de la régie recette mairie :

Article 1 : Il est institué une régie de recettes auprès du service MAIRIE pour les photocopies, télécopies et cartes postales de la mairie + *vente d'ouvrages d'intérêt communal, participation aux repas et apéritifs déjeunatoires dans le cadre des cérémonies communales.*

Article 4 : La régie encaisse les produits suivants : photocopie + télécopie + vente de cartes postales + *vente d'ouvrages d'intérêt communal, participation aux repas et apéritifs déjeunatoires dans le cadre des cérémonies communales.*

Article 6 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 € (*avant 100 €*).

Article 7 : Le régisseur est tenu de verser au guichet de la banque postale le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6.

Par ailleurs, la vente de livres est une activité imposable à la TVA de plein droit : le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour souscrire auprès du SIE Epinal une déclaration d'existence et sollicite auprès des services, la franchise en base de TVA.

DIFFUSION DU LIVRE : Le conseil municipal acte à l'unanimité :

- La vente du livre par l'intermédiaire de la papeterie LAMBERT à Neufchâteau avec commission de 5 € / livre
- La gratuité du livre pour les différents mécènes qui participent à la souscription au Souvenir Français pour la sauvegarde du patrimoine mémoriel
- La distribution de livres pour les contrats avec les éditeurs, la BNF (Bibliothèque nationale française), la traductrice, l'auteur, les participants à la rédaction du livret complémentaire, les archives départementales, la bibliothèque de la CCOV, ...

Location Logement F7 Presbytère 1, rue Jeanne d'Arc

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à la visite du logement par une famille avec 3 enfants en novembre 2023, cette dernière est intéressée.

Le conseil municipal valide le loyer actuel fixé à 669,07 € / mois avec indexation (dont 10 € de charges/mois pour les OM).

Le logement sera libre au 1^{er} février 2024.

Projet maison 12 RD74

M. le Maire informe le conseil que l'acte d'achat est en cours chez le notaire. M. le Maire fait part d'une proposition d'un couple qui souhaite créer un café associatif et culturel (activités de loisirs créatifs, espace jeux de société, concerts et spectacles, boutiques de créateurs et producteurs locaux). Un service de petite restauration pourrait y voir également le jour.

Le but de la municipalité en acquérant cette bâtisse étant de recréer un lieu de vie et d'échanges au sein du village cette proposition de créer un commerce multi-activités correspond au projet municipal.

Après délibération, le conseil municipal valide (8 pour et 5 contre) ce projet associatif.

Les modalités de mise à disposition du local seront délibérées en prochain conseil.

Divers :

- Devis réparation fresque : M. le Maire fait part au conseil, qu'enfin, une entreprise a répondu à notre demande de devis pour la réfection du crépi de la fresque. Le conseil s'interroge pour la reconduction ou non d'une fresque ou l'installation d'une projection murale. Après délibération, le conseil municipal charge M. le Maire de rechercher les subventions éventuelles.

- Composteur : Depuis le 1^{er} janvier 2024, il est interdit de déposer les déchets alimentaires dans la poubelle. La CCOV participe à l'acquisition de composteurs pour les particuliers.

Pour les habitants qui ne possèdent pas de terrain pour installer un composteur, le conseil municipal réfléchit à l'implantation d'un composteur collectif.

- Vol du portail de la STEP : M. le Maire informe le conseil municipal que le portail de la STEP a été volé le 7 janvier 2024. Plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

Séance levée à 22 heures 00. Le Maire, Bruno ORY



Déco CMJ



L'aviron de François



La voile de François

Compte rendu de la séance du 8 Février 2024

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien - FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - PERREY Peggy -

Excusés : RAGUE Alain donne pouvoir à José CHACON - RENAUT Delphine donne pouvoir à Mme Peggy PERREY

Le conseil nomme Mme BABIC Lorraine pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Résultat de la consultation pour les travaux d'aménagement de la RD74A

M. le Maire rappelle au conseil qu'un groupement de commandes a été instauré entre la commune, le syndicat des eaux de la Manoise, le syndicat d'assainissement de la Haute Meuse et Conseil Départemental des Vosges pour des Travaux d'Aménagement de la RD74A, de la fresque à la sortie du village côté Fréville.

La commune, coordonnateur des études et travaux a fait paraître le dossier de travaux le 15 décembre 2023. La consultation s'est terminée le 22 janvier 2024 à midi. L'après-midi, la commission d'ouverture des plis créée spécialement pour ce groupement, a ouvert 5 plis. Elle s'est retrouvée lundi 5 février après analyse des offres.

Les membres de la commission d'ouverture des plis ont retenu le groupement COLAS/MATHIEU TP après analyses des mémoires par le maître d'œuvre IDP CONSULT et après la notation faite par le département au niveau technique.

Le montant du marché est de 731.731,20 € HT, dont 265.465,50 € HT pour le marché de la commune ; Département : 266.147 € HT ; Eau : 198.998,40 € HT ; Assainissement : 11.120,30 € HT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable au choix de la commission. Il donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces du marché et pièces attenantes.

Tarifs 2024

M. le Maire propose de reconduire pour 2024 les tarifs suivants :

- Affouages :

Pour la saison 2024/2025 : 6 € le stère sans taxe

- Cantine : Repas : 4,50 €

- Périscolaire : Facturation au forfait

Matin de 7h30 à 9h00 :

Quotient familial < à 850 € : 1,50 €

Quotient familial > à 850 € : 1,65 €

Midi de 13h00 à 13h30 :

Quotient familial < à 850 € : 0,50 €

Quotient familial > à 850 € : 0,55 €

Soir de 16h30 à 18h30 :

Quotient familial < à 850 € : 2,00 €

Quotient familial > à 850 € : 2,20 €

- Cimetière :

▪ Concession 30 ans : 150 €

▪ Concession 50 ans : 250 €

▪ Plus de concession perpétuelle

Un seul emplacement (2x1m) pourra être délivré par famille.

- Colombarium : tarif unique de 800 € pour 30 ans

- Salle Polyvalente : cette salle n'est plus louée aux personnes extérieures au village.
Pour les habitants du village uniquement :

▪ Pour une journée : 150 € (hors week-end, en semaine)

▪ Pour le week-end ou pour 2 jours en semaine : 200 €

+ 80 € de nettoyage de la salle pour chaque location

▪ Pour les enterrements au cimetière de Bazoilles : Gratuit

▪ Pour les associations du village : Gratuit (+vaisselle gratuite) (casse et ménage en sus)

▪ Pour les associations de l'extérieur : 1 journée : 50 € (+ ménage, vaisselle, casse, électricité)

Pour les associations uniquement, le ménage sera facturé 40 € si la location n'est pas suivie d'un repas et de 80 € si elle comprend le repas.



Boxeur de François



Escrimeur de François

La vaisselle est fixée à 1,50 € / personne. La vaisselle cassée ou manquante sera facturée.

1 € sera facturé pour participation au retrait des ordures ménagères.

La consommation électrique sera relevée avant et après la location, puis facturée au prix du tarif en vigueur.

La caution reste fixée à 300 €, une attestation d'assurance

villégiature devra être souscrite.

Le city et l'aire de jeu ne font pas partie de la location de la salle.

Reconduction du Centre aéré pour l'été 2024

Après délibération, le conseil municipal décide de renouveler l'accueil d'un centre aéré du lundi 5 août au vendredi 23 août 2024. M. le Maire espère qu'il pourra avoir lieu au nouveau périscolaire. Sinon, il sera de nouveau installé à la salle polyvalente.

Les enfants de 6 à 11 ans seront acceptés et ceux de 5 ans pourront l'être à condition d'avoir un frère ou une sœur en âge d'être au centre.

Le conseil décide à l'unanimité :

- Embaucher pour les 14 jours de centre M. MATHERON Yoann en tant que BAFD (11 € net/h) + remboursement des frais kilométriques.
- Embaucher en stage pratique BAFD Mme GILLOT Corinne, qui souhaite passer la formation.
- Embaucher Lou-Ella PERREY et Emilien GOMES en tant que BAFA. Leur rémunération sera revue ultérieurement.
- Fixer la présence d'accueil à la semaine pour permettre un meilleur suivi pédagogique
- Proposer une restauration le temps de midi au prix de 5 € et renouveler le partenariat avec la maison de retraite Saint Simon pour la préparation des repas.

Les tarifs restent inchangés :

<i>Quotient Familial</i>	VILLAGE		EXTERIEUR	
	<i>≤ à 850 €</i>	<i>≥ à 851 €</i>	<i>≤ à 850 €</i>	<i>≥ à 851 €</i>
Du 5 au 09/08/2024	60 €	65 €	75 €	80 €
Du 12 au 16/08/2024	48 €	52 €	60 €	64 €
Du 19 au 23/08/2024	60 €	65 €	75 €	80 €

Renouvellement convention avec la Poste pour l'Agence Postale Communale

M. le Maire fait part au conseil que la convention avec la Poste, initié au printemps 2006 arrive à terme. Il est proposé de renouveler pour une 3^e fois ce partenariat avec la Poste pour maintenir une agence postale communale au village.

Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention pour une nouvelle période de 9 ans.

Etat d'Assiette Bois et Forêts 2024

M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition de l'ONF pour l'état d'assiette 2024 :

Après délibération, le conseil à l'unanimité, fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 6-7-8j et 22 figurants à l'état d'assiette de l'exercice 2024

Parcelle 22 : Jeune peuplement au stade 2eme éclaircies, (plantation érable sycomore et merisier). (Désignation des plus belles tiges et travail à leur profit, réduire la densité)

Destination affouage 2024-2025

Parcelle 6 et 7 : dépérissements constatés de frêne chêne et hêtre, ouverture de cloisonnements et récolte des bois dépérissants.

Destination régie communale plus affouage

Parcelle 8 : bande étroite de forêt le long d'un champ, avec dépérissement de hêtres.

Les bois dépérissants seront martelés si besoin et vendus en grumes façonnées au cours de la campagne 2024/2025.

Confirmation des parcelles à vendre à ORY Jordan

M. le Maire informe le conseil que pour finaliser la vente, le notaire demande que soit précisé dans la délibération du 19 mai 2022 la référence de la parcelle vendue à M. ORY Jordan, après découpage.

M. ORY Bruno et M. CHACON José, ne prennent pas part au vote. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité confirme la délibération n° 27/2022 du 19 mai 2022 pour la vente au prix de 450 € de la parcelle E408 et une partie de la parcelle E980, nouvellement cadastrée E 1123 pour 941 m2.

Les frais de géomètre ont coûté à la commune 297 €. Cette somme sera refacturée à M. ORY. Les frais de notaire restent également à sa charge. Le conseil donne pouvoir à M. METZGER Olivier pour signer l'acte de vente.

Point sur le Projet de la maison 12 RD74

M. le Maire informe le conseil que suite à la dernière réunion de conseil, la proposition du couple qui souhaitait créer un café associatif n'a pas abouti car après vérification la famille était peu fiable.

Une réunion avec les associations a eu lieu le 2 février 2024 pour prévoir toutes les manifestations de l'année 2024. Lors de cette réunion, il a été proposé aux associations de réfléchir sur ce tiers-lieu de vie que la municipalité souhaite réaliser.

Une réunion avec les habitants du village sera proposée prochainement pour leur expliquer le projet et essayer de lui donner vie.

Divers :

- Exposition relais sur le droit des Femmes au fil du temps : M. le Maire fait part au conseil, de la possibilité d'obtenir gratuitement des archives départementales des Vosges une exposition « Portraits de Vosgiennes – Droits des femmes au fil du temps ». Elle est constituée de 14 panneaux imprimés. Cette exposition pourra être située dans la salle de conseil de la mairie du 2 au 6 avril 2024.

Elle sera ouverte à tous les habitants mais également aux élèves de l'école. Ils pourront découvrir des femmes connues ou pas, mais qui ont agité, à leur niveau, pour faire évoluer les droits des femmes.

Séance levée à 21 heures 50. Le Maire, Bruno ORY

Compte rendu de la séance du 11 avril 2024

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - RENAUT Delphine

Absent : M. LARBAOUI Julien

Excusés : M. FERY Jean-Paul donne pouvoir à M. ORY Bruno - Mme PERREY Peggy donne pouvoir à Mme RENAUT Delphine

Le conseil nomme Mme ETIENNE Annick pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Comptes Administratifs 2023 / Comptabilité à Fiscalité Unique (CFU)

Commune :

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2023 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2023, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de Fonctionnement :

Résultat antérieur : + 166.511,14 €

Résultat de l'exercice : + 37.313,13 €

Résultat 2023 : + 203.824,27 €

Section d'Investissement :

Résultat antérieur : + 420.356,14 €

Résultat de l'exercice : - 716.858,45 €

Résultat 2023 : - 296.502,31€

Restes à Réaliser Dépenses : - 359.006,00 €

Restes à Réaliser Recettes : + 578.950,00 €

Besoin de Financement Net : + 76.558,31 €

Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2024 :

Au 001 : D d'Inv 296.502,31 €

Au 1068 : R d'Inv 76.558,31 €

Au 002 : R de Fonct. 127.265,96 €

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, et le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (12 pour) le bilan ci-dessus qui est identique au compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil a ensuite validé à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2024 (Vote : 13 pour)

Forêt :

Après présentation des Budgets Primitifs de l'exercice 2023 et des décisions modificatives qui s'y rattachent et après avoir entendu les comptes administratifs de 2023, le conseil municipal approuve les résultats à l'unanimité ci-dessous et décide l'affectation des résultats comme suit :

Section de Fonctionnement :

Résultat antérieur : + 222.073,99 €

Résultat de l'exercice : + 9.161,84 €

Résultat 2023 :	+ 231.235,83 €
------------------------	-----------------------

Section d'Investissement :

Résultat antérieur : + 4.460,10 €

Résultat de l'exercice : 0,00 €

Résultat 2023 :	+ 4.460,10 €
------------------------	---------------------

Soit l'affectation des résultats suivante pour le BP 2024 :

Au 001 : R d'Investissement 4.460,10 €

Au 002 : R de Fonctionnement 231.235,83 €

Après présentation du Compte Administratif, M. le Maire s'est retiré, le conseil, sous la présidence de M. METZGER Olivier, a voté à l'unanimité (12 pour) le bilan ci-dessus qui est identique au compte de gestion de la trésorerie. Le conseil a ensuite validé à l'unanimité (13 pour) l'affectation de résultat ci-dessus qui sera à reporter au BP 2024.

VOTE DES TAXES LOCALES 2024

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes locales pour 2024 :

Taxe Foncière Bâtie : 38,95 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 25,73 %

Taxe d'Habitation : 28,68 %

Soit un total de 236.266 € à percevoir, dont 43.567 € de FNGIR.

SUBVENTIONS 2024

- Fonds de Solidarité Logement : 100 €
- Souvenir Français : 50 €
- ADMR Liffol le Grand : 100 €.

DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION FRESQUE

M. le Maire soumet au conseil le devis de réfection du crépi du mur et une proposition de dessin pour une nouvelle fresque. L'ensemble est estimé à 30.575 € HT. Après délibération, le conseil sollicite toutes les aides mobilisables afin de proposer une nouvelle image de l'entrée de notre département.

AVENANT TRAVAUX EXTENSION ECOLE POUR CREATION PERISCOLAIRE

M. le Maire soumet un avenant du lot 1 FERRY pour la création du périscolaire/cantine. Suite à la reprise des enrobés sur le devant de l'école, un supplément de 25 m2 doit être réalisé. Le coût est de 3.070 € HT. A ajouter à cela, le marquage au sol qui sera fait par l'Ets AXIMUM pour la somme de 1.095 € HT. Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité ces chiffres.

TARIF REMUNERATION BAFD CLSH

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la rémunération de Emilien GOMES et Lou-Ella PERREY, titulaire du BAFD à un forfait 45 € brut/ jour pour la période du 5 au 23 août 2024 pour le centre aéré.

DEVIS ENTRETIEN ESPACES VERTS ET BALAYAGES RUES

Le conseil municipal valide à l'unanimité les devis suivants pour 2024 :

- Ets PERREY FRERES pour la tonte : 6.234,90 €TTC
- Ets PERREY FRERES pour l'entretien des espaces verts : 5.286,41 €TTC
- Ets ACMD pour le balayage des rues : 279,32 €TTC / passage pour 4 passages/an.

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'ELECTRICITE DES VOSGES POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

M. le Maire propose au conseil que, pour obtenir les certificats d'économie d'énergie suite aux travaux de rénovation thermique de l'école, il serait intéressant de passer une convention avec le SDEV pour leur déléguer le travail. En effet, ces déclarations sont fastidieuses et complexes. Le SDEV a le personnel compétent pour le faire. Pour leur prestation, le SDEV demande 20 % du montant perçu.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour signer cette convention.

PERSONNEL : Modification grade BAFD Peri

M. le Maire informe le conseil que la délibération prise pour le poste de responsable du périscolaire est erronée. Le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (1^{er} échelon) est réservé aux agents fonctionnaires en cas d'avancement de grade. Le Centre de Gestion demande à rectifier la délibération du 29/07/2022.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le grade en adjoint d'animation principal de 2^e classe (5^e échelon) et donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant relatif avec Mme CLAUDE Audrey (M. CLAUDE n'a pas pris part au vote).



Judokas de François

PERSONNEL : Augmentation des heures du secrétariat de mairie

M. le Maire propose au conseil municipal d'augmenter de 2 heures les horaires du secrétariat de mairie qui est actuellement à 25 h / semaine. En effet, la dématérialisation, les travaux conséquents engagés, le centre aéré, les appels téléphoniques, l'accueil du public pour les aider dans la dématérialisation, ... demande plus du temps.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition qui prendra effet au 1^{er} juin 2024.

PERSONNEL : Projet BAFD ATSEM

Mme GILLOT Corinne a demandé à faire valoir son droit au CPF (Compte pour Formation). Elle a décidé de passer son BAFD (directeur de centre de loisirs). Cependant le CPF ne fonctionne pas pour cette formation.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui faire passer cette formation. Une aide financière sera sollicitée auprès de la CAF à hauteur de 60%.

Mme GILLOT passera son stage pratique au centre aéré du 5 au 23 août 2023. Le conseil municipal fixe sa rémunération pour ce stage à 60 € /jour.

PERSONNEL : Participation de la commune d'Harréville les Chanteurs pour formation

M. le Maire indique au conseil municipal que M. JACQUES David est allé en formation bûcheronnage une semaine, courant février 2024. Le coût de la formation est de 800 €. Comme vu avec Harréville-les-Chanteurs, la formation est prise en charge pour moitié. Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour titrer la somme de 400 € à la commune d'Harréville.

Par ailleurs, le conseil municipal décide de rembourser à M. JACQUES les frais de repas occasionnés lors de cette formation pour la somme de 38,45 €.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Budget Primitif 2024 Commune

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2024 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 735.676,96 €

En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 1.325.812,31 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

Budget Primitif 2024 Bois et Forêts

M. le Maire propose le budget primitif suivant pour l'année 2024 :

En Fonctionnement : Dépenses et Recettes équilibrées à 287.135,83 €

En Investissement : Dépenses et Recettes équilibrées à 24.460,10 €

Le conseil accepte à l'unanimité le budget primitif présenté.

Divers :

- Remplacement fenêtre secrétariat de mairie : M. le Maire informe que le moteur du volet-roulant ne fonctionne plus. Un devis a été demandé et se chiffre à 400 €. M. le Maire propose de changer la fenêtre qui n'est plus étanche et la remplacer par une fenêtre PVC couleur bois en incluant le volet-roulant. Le conseil accepte à l'unanimité et donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'offre la plus intéressante.



Canoé de François

- Composteur collectif pour déchets alimentaires : M. le Maire informe le conseil municipal que la CCOV propose la mise à disposition d'un composteur collectif pour les déchets alimentaires (type épluchures, fleurs fanées, restes de repas sauf viande et poisson, coquilles d'œufs ...). Le collecteur sera situé, rue de la Gare le long de la voie qui longe la ligne de chemin de fer.

- 8 mai : Après la cérémonie, un apéritif sera servi à la salle polyvalente. Les conseillers sont invités à préparer les petits-fours.

- 14 Juillet : M. le Maire soumet au conseil la proposition de la Sté PREVOT de Nogent pour le feu d'artifice du 14 juillet 2024. Après délibération, le conseil choisit le feu n° 9 avec un surplus pour le final : coût 3.083 €.

Séance levée à 23 heures 15. Fait à Bazoilles sur Meuse, le 16 Avril 2024.
Le Maire, Bruno ORY

Compte rendu de la séance du 6 juin 2024

Présents : MM. CHACON José –METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe

Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - RENAUT Delphine

Absent : M. LARBAOUI Julien

Excusés : M. FERY Jean-Paul donne pouvoir à M. ORY Bruno – M. CLAUDE Fabien à M. METZGER Olivier – M. KOZAREVIC Zoran donne pouvoir à M. TOUSSAINT Jean-Christophe - Mme PERREY Peggy donne pouvoir à Mme RENAUT Delphine

Le conseil nomme M. CHACON José pour être secrétaire de séance. Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour relatif à l'achat de terrain devant l'usine 29, rue du Château après découpage des parcelles.

RENOUVELLEMENT DU PRET RELAIS ECOLE

M. le Maire rappelle au conseil que la commune a souscrit un prêt court terme de 2 ans le 23/07/2022. Il a été emprunté auprès du Crédit Mutuel la somme de 242.000 € au taux de 0,90 %, afin de pallier aux subventions et au remboursement du FCTVA.

Ce prêt doit être remboursé le 1/7/2024. Au total il aura coûté 3.994,24 € d'intérêts (515 € / trimestre).

Le retard pris entre la consultation qui a été lancée début 2023, la validation en avril 2023, le début des travaux dans l'école à l'été 2023 et le début de l'extension à l'automne 2023 nous empêche de le rembourser à la date prévue, les subventions et le remboursement de la TVA, n'étant pas retouchés.

Après demande de prolongation, le Crédit Mutuel a établi une offre de renouvellement pour un an au taux actuel, soit 3,55 %. L'échéance par trimestre est de 2.147,75 € (remboursement intérêts). Ne pouvant faire autrement, le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

AVENANTS TRAVAUX EXTENSION ECOLE POUR CREATION PERISCOLAIRE

M. le Maire soumet les derniers avenants pour la création du périscolaire/cantine.

Lot 1 FERRY : avenant n° 3 : + 4.636,95 € pour les surfaces d'enrobés et surfaces d'engazonnement supplémentaires.

Lot 2 TRAMPE : avenant 1 : + 3.785,16 € pour la création d'une aération sous toiture, exigée par le bureau de contrôle. Et une moins-value de 4.004,59 € pour non réalisation d'une isolation panneaux fibre de bois (doublon avec isolation faite par le plâtrier)

Par ailleurs, le conseil municipal valide les couleurs préconisées par l'architecte pour la salle périscolaire et le hall d'entrée.

Concernant le mobilier, le besoin exprimé (table, chaise, banquette, ...) a été validé par le conseil. M. le Maire a tous pouvoirs pour solliciter des devis et commander le matériel pour la rentrée.

TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA RD74A

M. le Maire fait part au conseil que les travaux de réfection du réseau d'eau potable ont commencé le 29 mai 2024. Les barrières (route barrée) intra-muros pour la circulation sont établies au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

A l'occasion de ces travaux de réfection du réseau d'eau potable, il a été demandé un devis de raccordement de la borne du Nota, rue des Combelles vers la citerne de la Fontaine Jeanne d'Arc. L'Ets MATHIEU TP propose cette prestation pour la somme de 9.505 € HT. Compte-tenu de la problématique des approvisionnements en eau dans les années futures, la citerne Jeanne d'Arc représente une réserve de 10 m³ pérenne. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis. Il sollicite le SDIS, l'Agence de l'eau, le département et la Région pour financement de ce projet.

ACHAT DE PARCELLES 29, rue du Château

M. le Maire rappelle au conseil les délibérations du 7/04/2022 et 30/11/2023 relatives à l'achat aux riverains du terrain situé devant le 29, rue du château (usine). Après accord des 2 propriétaires (M. DIDELOT Thierry et M. Laurent LAVAUX sous la SAS 2L), la surface privée située sur la voie publique est vendue à l'euro symbolique à la commune.

Pour la SAS 2L, parcelle E535 pour 35 ca et parcelle E1143 pour 85 ca



Pour M. DIDELOT, parcelle E1141 pour 14 ca

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour signer les actes d'achat. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune.

Divers :

- Agrès Place des Colporteurs : Sur les agrès sélectionnés, il a été demandé un devis à l'Atelier Bois de l'ONF. Malgré plusieurs relances, nous n'avons toujours pas de proposition. Le conseil municipal décide d'attendre leur proposition qui ne devrait pas tarder.

Lors de cette discussion, la remise en état des terrains de pétanque a été abordée et sera réalisée prochainement (désherbage et ajout de sable si nécessaire).

- Devis bornage du chemin des Minières : Suite aux travaux sur la RD74A, il a été décidé de rendre carrossable le chemin des Minières pour déviation des engins agricoles. Après intervention de l'Ets LAURENT TP pour retrouver les 6 m de large du chemin, il s'avère nécessaire de le reborder sur toute sa longueur, pour s'assurer des limites. Le coût de ce bornage est de 4.586 € TTC. Le conseil municipal décide à l'unanimité que si les limites ont été déplacées, les bornes à réimplanter seront facturées aux propriétaires concernés pour la somme de 92 € TTC / borne.
- Maison 12 RD74 : le conseil décide de rétablir l'abonnement en électricité et en eau. Un démoussage de la toiture sera à prévoir ainsi que la réparation des tôles de rive.
- Vente de bois déperissant parcelles 4 et 5 : Une proposition de la société BIOVERT est acceptée pour la somme de 28.360 € pour tous les bois déperissants estimés à 953 m3.
- Randonnée Balades de la Vallée de la Meuse : M. le Maire présente au conseil l'affiche de la randonnée du 8 septembre 2024. Pour la 10^e édition, il est proposé d'inviter tous les intervenants des anciennes saisons. Il est envisagé également de solliciter les producteurs locaux et de mettre en place une aire de restauration au point de départ/arrivée à Bazoilles.



Décos du CMJ

- Conseil des Jeunes : M. le Maire fait part des décorations Jeux Olympiques en cours de réalisation par les élus du CMJ.
- PSC1 : Une formation aux premiers secours est prévue le 8 juillet pour le personnel de l'école et du CLSH.
- CCOV : projet : M. le Maire informe le conseil municipal que la CCOV projette la prise de compétence des dojos et des terrains de foot des communes intéressées. Pour notre commune, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.



Séance levée à 22 heures.

Le Maire, Bruno ORY

Compte rendu de la séance du 8 août 2024

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien - FERY Jean-Paul - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes- ETIENNE Annick - PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Absent : M. LARBAOUI Julien

Excusés : M. METZGER Olivier donne pouvoir à M. ORY Bruno — M. KOZAREVIC Zoran donne pouvoir à M. TOUSSAINT Jean-Christophe - Mme BABIC Lorraine donne pouvoir à Mme RENAUT Delphine

Le conseil nomme M. CHACON José pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour relatif à l'ouverture de crédits supplémentaires pour les travaux de l'école / périscolaire. Accepté

Application et Distraction du Régime Forestier pour préparation du prochain Plan d'Aménagement de la forêt communale

M. le Maire donne la parole à M. Eric TOUSSAINT et Guillaume MUNIER, techniciens ONF.

M. Eric TOUSSAINT présente au conseil municipal le bilan du plan d'aménagement de la forêt communale qui se termine (2010-2024). Il rappelle les essences les plus présentes de nos bois (hêtre, charme, chêne, ...) la nature des sols très calcaires et les zones parfois très abruptes (le long de la Meuse). Par ailleurs, il explique l'évolution climatique qui se passe depuis quelques dizaines d'années et ce qui se profile ces 100 prochaines années. Les épisodes caniculaires, les tempêtes ou les grosses pluies rendent la forêt vulnérable et des maladies apparaissent, faisant mourir les arbres. De nombreux arbres dépéris ont été abattus ces dernières années. Il note que depuis 2020, l'ONF ne fait que des coupes sanitaires dans nos bois.

Le futur plan d'aménagement proposé par l'ONF pour les 20 prochaines années 2025-2044 prend trois directions :

- Laisser faire
- Préparer par plantation la future forêt de demain (chêne sissé, pin maritime) représentant un climat plus méditerranéen :
 - o De façon progressive
 - o De façon radicale

Actuellement notre forêt à dominante de hauts arbres, cachant la lumière au sol, se régénère avec ses graines et empêche de nouvelles essences de se développer. La plantation est donc la seule solution de prévoir des essences adaptées au climat qui se profile.

La réflexion doit être engagée car l'adaptation au climat est urgente pour que nous ayons toujours une forêt (réserve de CO2). D'ici la fin de l'année, le plan d'aménagement devra être validé.

M. Eric TOUSSAINT reprend toutes les parcelles que la commune a achetées ces 10 dernières années afin qu'elles soient incluses dans le futur plan d'aménagement. Il demande au conseil municipal de valider ces parcelles : ZC95 (délaisse Binabeau) + A688+A719+ZC63 (Sapinière) + C647+C648+C649+ZK1+ZK2 (Chemin de la Justice) + C638 + ZK26 (Sur Allemont) + ZI7+ZI32 (chemins Vallée Meuse) + ZA28+ZA29 (devant le Bois les Prêtres) + E1037 (Combelles)

M. le Maire remercie les représentants de l'ONF pour cet état des lieux de notre forêt et des propositions pour le futur plan d'aménagement, que le conseil devra décider avant la fin de l'année.

Il demande au conseil municipal de valider les parcelles ci-dessus afin qu'elles soient soumises au régime forestier. Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal accepte.

Adhésions de nouvelles communes à la Manoise et changement d'adresse du siège social

M. le Maire soumet au conseil municipal la délibération du 14/06/2024 du syndicat des eaux de la Manoise relative à la demande d'adhésion des communes de Chermisey et Orquevaux au 1/1/2025 et de Prez-sous-Lafauche au 1/1/2026. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces adhésions.

M. le Maire fait part également que suite aux travaux de réhabilitation d'un local pour recentrer les bureaux et entrepôts de la Manoise, le siège social qui était jusqu'alors à la mairie passe au 5, bis rue de Bazoilles à Liffol-le Grand. Le conseil municipal, après délibération valide ce changement.

Avenant modification implantation local cuisine périscolaire

M. le Maire fait part au conseil que l'implantation proposée par le cuisiniste ne permet pas une circulation optimale dans le local plonge (cuisine) du futur périscolaire.

Pour ce faire, il faut modifier l'évier déjà posé afin d'intégrer en dessous le lave-vaisselle. Le coût est de 287,38 € HT. Le conseil valide cette modification et cet avenant.

Ouverture de crédits supplémentaires BP 2024 Commune

M. le Maire fait part au conseil que les crédits ouverts au budget 2024 pour le programme 87 (école / périscolaire) ont été consommés et qu'il reste encore des factures à régler. Pour cela, le conseil municipal accepte à l'unanimité les mouvements de crédits pour alimenter le compte 231-87 de + 53.000 € par prélèvement de -38.000 € au cp 615231 et - 15.000 € au cp 2116-92(cimetière)

Divers :

- Bornage chemin des Minières : M. le Maire fait part au conseil que le bornage du chemin des Minières a été réalisé le 16 juillet 2024. Il en résulte que des bornes du remembrement ont été retrouvées. Pour les nouvelles bornes posées, une était située dans la parcelle ZB36.

Séance levée à 21 heures 40.

Le Maire, Bruno ORY

Compte rendu de la séance du 19 septembre 2024

Présents : M. ORY Bruno, Maire,

Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick - RENAUT Delphine MM. CHACON José – CLAUDE Fabien - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - TOUSSAINT Jean-Christophe

Excusés : M. FERY Jean-Paul donne pouvoir à M. ORY Bruno – M. RAGUE Alain donne pouvoir à M. CHACON José - Mme PERREY Peggy donne pouvoir à Mme RENAUT Delphine.

Le conseil nomme M. CLAUDE Fabien pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

OBJET : Révision de l'arrêté préfectoral 2010/267/DDT relatif aux itinéraires de transport de bois ronds dans les Vosges : demande d'avis

M. le Maire explique que l'urgence de cette réunion tient au courrier du 30 août 2024 de la DDT sollicitant l'avis de la commune concernant l'emprunt de la voirie départementale (RD74+RD74A) par les transporteurs de bois ronds. Le délai de réponse est fixé au 20 septembre 2024. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à la majorité (5 abstentions - 8 pour) la procédure d'urgence de convocation du conseil municipal.

M. le Maire présente au conseil le dossier envoyé par la Direction Départemental des Territoires sur l'actualisation de l'arrêté préfectoral du 9/07/2010 relatif aux itinéraires de transport de bois ronds dans le département des Vosges. Pour notre commune, sont concernés la RD74 et la RD74A.

Des camions empruntent la RD74A pour desservir la scierie Vosges Bois Développement (VBD). Ils traversent le milieu du village (rue du Lieutenant Bastian et Route de Fréville) pour accéder à la scierie.

Suite aux différents affaissements et fuites d'eau potable sur ce tronçon, des travaux conséquents sont en cours (réfection du réseau d'eau potable, du réseau d'assainissement, aménagement de sécurité et couche de roulement) pour un total de 731.731,20 € HT.

Le conseil municipal souhaite, limiter le passage des camions en n'autorisant que ceux qui concernent les activités économiques du village et, refuser le passage des autres poids lourds en transit, trop nombreux, que nous ne pouvons plus tolérer.

Cette mesure, ainsi que celles mises en place actuellement par les différents aménagements réduiraient considérablement les endommagements subits par cette voie et surtout les risques d'accidents, qui, s'ils venaient à se produire, nous rendraient responsables par nos manquements.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour l'emprunt de la voirie départementale RD74.

Concernant la RD74A, le conseil émet un avis favorable pour le transport du bois rond destiné à la scierie VBD uniquement et refuse le passage des camions, en transit.

Séance levée à 20 heures 25.

Le Maire, Bruno ORY

Compte rendu de la séance du 24 octobre 2024

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick - PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Absent : M. LARBAOUI Julien

Excusé : M. FERY Jean-Paul

Le conseil nomme M. METZGER Olivier pour être secrétaire de séance.
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.
M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour relatif aux travaux d'aménagement de la RD74A. Accepté

Etat d'Assiette des bois et forêts 2025

M. le Maire soumet au conseil municipal l'état d'assiette 2025 des bois, préparé par l'ONF, dans l'attente de la validation du prochain plan d'aménagement de la forêt.

Après délibération, le conseil fixe comme suit la destination des produits :

- Martelage des parcelles 12, 18, 19 et 42a
- Partage en nature des produits des parcelles 12, 18 et 42a
- Vente en grumes façonnées au cours de la campagne 2025/2026
- Partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes

Assurances statutaires du personnel pour la période 2025/2028

M. le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'un contrat groupe pour les assurances en cas d'arrêts de notre personnel, le dernier se terminant le 31/12/2024. Après consultation faite par le Centre de Gestion des Vosges dans le cadre d'un contrat groupe, le conseil municipal accepte à l'unanimité de retenir :

- pour le personnel CNRACL : le taux de cotisation de 6,34 % du brut pour un taux de remboursement de 90% du brut, après une durée de franchise de 30 jours et un remboursement de 40% des charges patronales.

- Pour le personnel IRCANTEC : le taux de cotisation de 1,18 % pour un taux de remboursement de 100% du brut, après une durée de franchise de 15 jours et un remboursement de 30% des charges patronales.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ce contrat groupe du Centre de Gestion pour la période 2025/2028.

Résultat de la consultation pour la fresque jet d'eau + demande de subvention

M. le Maire fait part au conseil de la consultation lancée le 23/09/2024 sur le site de l'Association des Maires des Vosges pour la recherche d'un peintre et d'un nouveau dessin sur le mur.

Une seule offre a été reçue. M. JC MOUGINOT propose une nouvelle fresque, suivant le cahier des charges demandé : la mise en valeur de notre secteur et de notre patrimoine. Le coût de cette prestation est de 9.500 € TTC (fournitures peintures, pochoirs, dessins préparatoires et réalisation de la fresque). A cela, il faut rajouter un aidant à M. MOUGINOT qui serait employé par la commune pour 50 h, coût estimé à 1.000 € toutes charges comprises. Une subvention LEADER peut être demandée (au taux de 60%) pour la fresque uniquement (la réfection du crépi n'est pas subventionnable).

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité, le seul devis reçu pour la réfection du crépi : HCT de Houdelaincourt (55) pour la somme de 20.074,80 € HT. Ces travaux sont inévitables pour sécuriser la façade et préserver le mur.

Le conseil municipal sollicite une subvention du programme LEADER 2023-2027 pour la réalisation de la fresque sur la base de 10.500 €. Il valide la proposition de M. MOUGINOT afin qu'il puisse travailler sur le dessin final. M. MOUGINOT travaillera sur l'échafaudage de l'entreprise HCT, mis à disposition durant 2 mois. La date de réfection de cet ensemble dépend de la date d'intervention de l'entreprise de maçonnerie.



Déco CMJ



Tir à l'arc paralympique

Proposition de réalisation d'une fresque sur la façade du Dojo par France Judo

M. le Maire fait part au conseil d'une proposition de l'Association du Judo Club de Greux / Bazoilles de réaliser une fresque sur le mur extérieur du bâtiment du Dojo rue de l'Abreuvoir. Entièrement financée par France Judo et le groupe Renault (sponsor de l'opération) cette réalisation a pour but de mettre en valeur le sport du judo.

M. le Maire présente la maquette proposée. Le conseil municipal, après délibération, valide le projet et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ce projet. Le coût pour la commune est de zéro euros.

Ecole / Périscolaire : nom + inauguration

M. le Maire fait part au conseil que les travaux de rénovation de l'école et de construction du périscolaire sont terminés et que les enfants ont été accueillis dans les nouveaux locaux à la rentrée de septembre 2024. Concernant le périscolaire une réunion avec les parents d'élèves et le personnel a été organisée pour faire découvrir le site et faire le point sur le fonctionnement.

Il est envisagé de donner un nom à l'école. Après travail en commission scolaire, 7 noms ont été proposés. Le conseil municipal décide de sélectionner 5 noms parmi les 7, qui seront soumis au vote des enfants de l'école (du CE1 au CM2). Les 3 premiers noms issus du vote seront présentés au conseil, qui choisira le nom définitif de l'école.

Noms proposés : Louis LEPINE – Louis GALLIOT (1^{er} instituteur du village) – Olympe DE GOUGES – Simone VEIL – Elisa LEMONNIER

Par ailleurs, le conseil municipal décide d'inaugurer les travaux de rénovation de l'école et la création du périscolaire. Elle sera jumelée avec les travaux de voirie. La date reste à définir selon la disponibilité des élus, des entreprises et des financeurs.

Proposition d'emprunt pour les travaux du périscolaire

M. le Maire fait l'inventaire des différents aléas rencontrés lors des travaux de rénovation de l'école et de construction du périscolaire : entre l'initialisation du projet et la réalisation, il y a eu une augmentation sensible des matériaux postérieurement à nos demandes de subvention, ce qui a entraîné un besoin d'autofinancement plus important. En conséquence, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, valide la demande d'un prêt complémentaire pour la somme de 140.000 € sur 15 ans, au taux de 3,90% auprès du Crédit Mutuel. M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs.

Travaux Aménagement de la RD74A

M. le Maire fait part au conseil de l'état d'avancement des travaux d'aménagement de la RD74A. Reste à mettre en place les signalisations (panneaux et tracés au sol) ainsi que le relèvement des tampons d'égoûts et des vannettes d'eau. Le conseil décide d'implanter de nouveaux panneaux communaux de signalisation au carrefour central en remplacement des actuels qui sont vétustes.

M. le Maire soumet au conseil la proposition de créer une zone de circulation 30km/h à partir des entrées du village rive gauche (hors RD74). En effet, cette configuration limitera le nombre de panneaux obligatoires à chaque aménagement de sécurité (pré-signalisation zone 30, début de zone 30, fin de zone 30). Cette signalisation fait suite à la demande de nombreux habitants de réduire la vitesse à l'intérieur du village.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention d'utilisation du domaine public départemental avec le CD88, suite aux aménagements de sécurité réalisés. Cette convention stipule l'entretien des aménagements créés, à la charge de la commune.

ATSEM : Recrutement suite à départ en retraite

M. le Maire fait part au conseil municipal que Mme GILLOT Corinne fera valoir ses droits à la retraite courant juillet 2025. Après discussion en commission scolaire, il est proposé au conseil que le futur poste regroupe les fonctions assurées par Mme GILLOT actuellement (ATSEM, directeur du périscolaire et ménage des locaux) et ce pour un temps non complet de 32/35^e hebdomadaire annualisé.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste d'ATSEM principal de 2^e classe, échelon 1 à compter du 1/09/2025 pour une durée de 32/35^e hebdomadaire, annualisé.

Il sollicite l'aide du Centre de Gestion des Vosges pour l'aide au recrutement de ce personnel et charge M. le Maire de signer tous documents relatifs.

Création du poste Rédacteur suite à la promotion interne du poste de secrétaire de mairie

Mme FIEGEL Estelle ép PETITJEAN, peut être promue au grade de Rédacteur, catégorie B suite aux dispositions législatives mises en place pour la revalorisation du métier de secrétaire de mairie. (actuellement, son grade est Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe, catégorie C)

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste de Rédacteur, aux fonctions de secrétaire générale de mairie, au 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 27 heures hebdomadaires. Il donne pouvoir à M. le Maire pour assurer la publicité et signer l'arrêté relatif.

Modification du régime de primes RIFSEEP :

Suite à la modification de grade de la secrétaire, il y a lieu de modifier les délibérations du 26/11/2018 et 25/02/2019 pour l'instauration de primes au personnel.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, rajoute à l'article 4 de la délibération du 25/02/2019 un groupe (1) aux fonctions de Rédacteur et attribue 30% maximum de l'IFSE (Indemnité liée aux Fonctions aux Sujétions et à l'Expertise) et 30 % du CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

11 Novembre : Cérémonie et repas des aînés

M. le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie du 11 novembre 2024 aura lieu à 11h30 au monument aux morts. Il n'y aura pas de vin d'honneur compte-tenu du repas des aînés qui suivra.

Le menu retenu sera préparé par le restaurant l'Évidence au prix de 26 € par personne. Cette année, nous aurons la joie de fêter les 100 ans de Mme Irène RAOUL, qui rejoindra les invités pour le dessert.

Remboursement achat divers

Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour rembourser la somme de 119,72 € avancée par M. CHACON José pour divers achats faits pour la commune (boîtes de rangement et tapis périscolaire, meuleuse, pain et pinces rando ...).

Ouverture de crédits

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

- Ecole : +20.000 € cp 231-87 grâce à la recette au cp 1323-87 pour 10.000 € et par prélèvement sur le cp 231-95 de 10.000 €
- Fenêtre mairie : +2.300 € au cp 2135-97 par prélèvement sur le cp 2111-15
- Sèche-main salle polyvalente : +980 € au cp 2188-98 par prélèvement sur le cp 2111-15

Divers :

- Cimetière : retrait des tombes : M. le Maire fait part au conseil que l'entreprise DEXEMPLE procède actuellement aux retraits des tombes reprises.
- Vente de bois de trituration : M. le Maire fait part au conseil que 185,44 tonnes de bois ont été coupées et broyées par la Sté BIOVERT à la demande de la SNCF le long de la voie ferrée côté Neufchâteau afin de sécuriser la ligne de chemin de fer. Le prix défini pour ces travaux était de 15€/tonne, soit 2.781,60 €. Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour émettre le titre de recette correspondant.

Séance levée à 22 heures 00.

Le Maire, Bruno ORY



Déco CMJ



Nageur de François

Compte rendu de la séance du 5 décembre 2024

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno -TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine - ETIENNE Annick - RENAUT Delphine

Absent : M. LARBAOUI Julien

Excusés : M. FERY Jean-Paul donne pouvoir à M. ORY ; M. RAGUE Alain donne pouvoir à M. CHACON ; Mme PERREY Peggy.

Le conseil nomme Mme Delphine RENAUT pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour relatif au régime de primes du personnel (RIFSEEP) : accepté à l'unanimité

RIFSEEP : Rajout d'un groupe 1 dans la filière animation et technique

M. le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture des Vosges a demandé à reprendre la délibération du 24/10/2024 pour créer un groupe 1 dans la filière adjoint technique et adjoint d'animation.

C'est pourquoi, le conseil municipal reporte la délibération prise en dernier conseil et confirme à l'unanimité la création d'un groupe 1 dans la filière animation et un groupe 1 dans la filière technique : l'IFSE (Indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise) sera de 20 % du maximum autorisé, soit 2.268 € /an pour un temps complet.

Par ailleurs, le conseil municipal confirme que le RIFSEEP ne sera pas accordé aux agents en cas d'arrêt maladie.

RD74A : Avenant

M. le Maire informe le conseil que les travaux sont presque terminés. Ne reste plus que quelques marquages au sol et panneaux à installer.

L'entreprise ne nous a pas transmis les compléments suite aux modifications apportées au marché. La question sera revue en prochain conseil.

Le marché a été signé pour la commune à 255.465 €HT. Une subvention DETR de 64.000 €a été obtenue et une amende de police de 36.000 €a été touchée.

TARIFS 2025

M. le Maire propose de reconduire pour 2025 les tarifs suivants :

- Affouages :
Pour la saison 2025/2026 : 6 € le stère sans taxe

- Cantine : Repas : 4,50 €

- Périscolaire : Facturation au forfait

Matin de 7h30 à 9h00 :

Quotient familial < à 850 € : 1,50 €

Quotient familial > à 850 € : 1,65 €

Midi de 13h00 à 13h30 :

Quotient familial < à 850 € : 0,50 €

Quotient familial > à 850 € : 0,55 €

Soir de 16h30 à 18h30 :

Quotient familial < à 850 € : 2,00 €

Quotient familial > à 850 € : 2,20 €

- Cimetière :

▪ Concession 30 ans : 150 €

▪ Concession 50 ans : 250 €

▪ Plus de concession perpétuelle

Un seul emplacement (2x1m) pourra être délivré par famille.

- Colombarium : tarif unique de 800 € pour 30 ans
- Salle Polyvalente : cette salle n'est plus louée aux personnes extérieures au village.
Pour les habitants du village uniquement :
 - Pour une journée : 150 € (hors week-end, en semaine)
 - Pour le week-end ou pour 2 jours en semaine : 200 €
+ 80 € de nettoyage de la salle pour chaque location
 - Pour les enterrements au cimetière de Bazoilles : Gratuit
 - Pour les associations du village : Gratuit (+vaisselle gratuite) (casse et ménage en sus)
 - Pour les associations de l'extérieur : 1 journée : 50 € (+ ménage, vaisselle, casse, électricité)

Pour les associations uniquement, le ménage sera facturé 40 € si la location n'est pas suivie d'un repas et de 80 € si elle comprend le repas.

La vaisselle est fixée à 1,50 € / personne. La vaisselle cassée ou manquante sera facturée.
1 € sera facturé pour participation au retrait des ordures ménagères.

La consommation électrique sera relevée avant et après la location, puis facturée au prix du tarif en vigueur.

La caution reste fixée à 300 €, une attestation d'assurance villégiature devra être souscrite.

Le city et l'aire de jeu ne font pas partie de la location de la salle.

Prolongation durée mandat du Conseil Municipal des Jeunes

M. le Maire propose au conseil de prolonger d'un an le conseil municipal des jeunes afin qu'il soit revoté en 2026, comme la municipalité.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité et modifie le règlement pour mentionner que la durée du mandat du CMJ sera de 3 ans et non de 2 ans.

Subvention Association Généalogie Liffol-Neufchâteau

M. le Maire propose au conseil d'attribuer une subvention à l'association de Généalogie de Liffol-Neufchâteau suite à la numérisation de registres de conseils municipaux qui sont repartis aux archives départementales.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'association.

Remboursement de Frais

M. le Maire fait part au conseil que Mme RENAUT Delphine et Mme BABIC Lorraine ont payé personnellement du matériel pour le repas des anciens et pour les décorations de Noël.

Pour Mme RENAUT, il s'agit de nappe et chevalets pour le repas des aînés et de décorations pour Noël, pour un total de 75,71 €

Pour Mme BABIC, il s'agit d'ardoises pour la décoration du repas des aînés, pour un total de 18,95 €

Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour rembourser ces sommes aux personnes concernées.

Décisions Modificatives

M. le Maire demande au conseil municipal d'ouvrir les crédits supplémentaires ci-dessous afin de finaliser les dernières dépenses du budget 2024 :

1. Au cp intérêts des emprunts
 - Cp 66111 : + 2.800 € à prélever sur le cp 615231
2. pour les amortissements :
 - Cp 681 : + 3.600 € grâce à la recette en investissement du même montant sur le cp 280415342

3. pour les transferts en investissement des barnums payés en fonctionnement :
 - Cp 2188-93 : + 223 € par prélèvement sur le cp 231-14 (voirie)
4. pour le paiement de la maintenance du SDEV 2023+2024 :
 - Cp 65568 : + 2.000 € par prélèvement sur le cp 615231
5. pour le paiement des formations BAFA / BAFD :
 - Cp 6218 : + 1.000 € par prélèvement sur le cp 615231
6. pour la subvention à l'Association de Généalogie :
 - Cp 65748 : + 100 € par prélèvement sur le cp 615231

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité ces décisions modificatives.

Divers :

- Spectacle de Noël : Le spectacle se tiendra samedi 14 décembre à 10h30 à la salle polyvalente pour un coût de 870 € toutes charges comprises.
- CLSH 2024 : M. le Maire présente le bilan du CLSH 2024. 54 enfants ont fréquenté le centre sur les 3 semaines d'ouverture du 5 au 23 août 2024. Le coût total des dépenses (fournitures, sorties, repas, frais de personnel) est de 9.780 €. Il a été facturé aux parents 4.360 € de prestations. La CAF prend en charge 60 % des sorties, soit 1250 € et nous verse une aide 1.760 € pour le service rendu. La commune a un reste à charge de 2.400 € environ.
- Pour le CLSH 2025, une info a été faite pour recruter de nouveaux BAFA en 2025. M. le Maire est chargé de poser la question aux 2 BAFAS formés (Emilien et Lou-Ella) s'ils peuvent revenir en 2025.
- Questionnaire maison 12 RD74 : M. le Maire présente au conseil le questionnaire travaillé en commission sur le devenir de cette bâtisse que le conseil souhaite aménager en un lieu commun. Il sera distribué avec le bulletin municipal.
- Dégâts suite à coup de vent : M. le Maire présente au conseil municipal les photos prises lors du coup de vent il y a 15 jours. Les plaques polycarbonate du préau de l'école se sont envolées. Une déclaration aux assurances a été faite et les experts doivent se rencontrer la semaine prochaine.

Séance levée à 21 heures 15.

Le Maire, Bruno ORY

BUDGET

FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2023	Budget Réalisé 2023	Budget Primitif 2024
<u>DÉPENSES</u>			
Atténuation de produit	43 567 €	43 567 €	43 567 €
Charges à caractère général	331 459 €	169 187 €	163 280 €
Charges de personnel	170 100 €	169 999 €	177 000 €
Virement à l'investissement	82 639 €		244 370 €
Autres charges courantes	66 800 €	64 700 €	67 460 €
Charges financières	4 000 €	3 741 €	4 000 €
Charges exceptionnelles	2 000 €	62 €	1 000 €
Opération d'ordre entre section	40 000 €	80 336 €	35 000 €
<u>TOTAL DÉPENSES</u>	<u>740 565 €</u>	<u>531 592 €</u>	<u>735 677 €</u>
<u>RECETTES</u>			
Atténuation de charges		€	
Excédent antérieur reporté fonctionnement	166 511 €	166 511 €	127 266 €
Vente de produits	49 720 €	54 909 €	60 300 €
Impôts et taxes	284 045 €	285 638 €	292 266 €
Dotations, subventions	131 789 €	135 399 €	139 345 €
Autres produits de gestion courante	93 500 €	47 991 €	106 500 €
Produits financiers et exceptionnels	15 000 €	44 968 €	10 000 €
<u>TOTAL RECETTES</u>	<u>740 565 €</u>	<u>735 416 €</u>	<u>735 677 €</u>

Taxes	Taux 2025 Communaux
Taxe Foncière Bâti	38,95 % (dont 25,65 % provenant de l'ancien taux TF du département en compensation de la perte de la TH de la commune)
Taxe Foncière non Bâti	25,73 %

IL Y A 80 ANS..... LA LIBERATION

A l'occasion du 80^{ème} anniversaire du Débarquement de Normandie, le 6 juin 1944, la France a mis à l'honneur, du 5 au 7 juin 2024, la mémoire de ces événements et de ces hommes et femmes venus du monde entier pour libérer la France et l'Europe du joug nazi.

C'est la plus grande opération aéronavale de l'histoire !

Il y a 80 ans, le 6 juin 1944, plus de 150 000 soldats américains, britanniques et canadiens ont débarqué aux aurores sur 5 plages de Normandie : Utah Beach, Omaha Beach, Gold Beach, Juno Beach et Sword Beach.

Cette opération militaire hors norme, baptisée « Overlord », s'est construite sous la houlette du Général américain Dwight EISENHOWER. 10 300 soldats ont été tués, blessés ou disparus.

La France est représentée dans cette opération par le légendaire 1^{er} bataillon de fusiliers marins 1^{er} BFM du Lieutenant de Vaisseau Philippe KIEFFER, plus connu sous le nom de « Commando KIEFFER », débarqué à Sword avec les Britanniques.

Ce bataillon, créé 3 ans plus tôt et représenté par 177 français libres et volontaires, (contre l'avis du gouvernement de Albert Lebrun et du Président du Conseil, le maréchal Pétain) sont entraînés à la dure école des commandos britanniques. Ils sont intégrés au 1st Spécial Service Brigade, sous l'autorité de la 3^{ème} Division Britannique avec l'assentiment du Général de Gaulle. Pour cette poignée d'hommes, les ordres sont stricts : sitôt débarqués sur Sword, ils doivent nettoyer le secteur de Ouistreham et effectuer, sur l'Orne, la jonction avec les parachutistes de la 6^{ème} division aéroportée britannique qui ont sauté dans la nuit.

De leur côté, les 200 000 résistants des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) lancent depuis l'aube des opérations de sabotage : 900 lignes électriques sont coupées et 200 voies ferrées sont endommagées. Les renforts ennemis, en particulier les divisions blindées, sont considérablement retardés, ce qui permet aux alliés d'établir de solides têtes de pont en Normandie.

Ont participé au débarquement, avec les troupes alliées, plus de 3 000 français, 177 fusiliers commandos, 38 parachutistes intégrés au Spécial Air Service, 2 600 marins, 227 aviateurs et les Spitfire de la Royal Air Force. Sans oublier les 200 000 maquisards et FFI !

La voix du Général de Gaulle résonne en fin d'après-midi, de Londres sur la BBC « La bataille suprême est engagée ! C'est la bataille de France et c'est la bataille de la France »

L'appel du 18 juin 1944 du Général de Gaulle marque la naissance de la France libre. Il commence à organiser les forces françaises libres avec les soldats qui ont rejoint la Grande Bretagne. Nous retenons de son discours « Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrons vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là ».

La seconde guerre mondiale est un conflit armé à l'échelle planétaire qui a duré du 1^{er} septembre 1939 au 2 septembre 1945. Le 8 mai 1945 marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Le bilan humain est dramatique : entre 50 et 60 millions de morts durant la seconde guerre mondiale, plusieurs millions de blessés, 30 millions d'Européens déplacés en raison des changements de frontières, surtout en Europe orientale.

Ce conflit fut le plus couteux en vies humaines de toute l'histoire de l'humanité.

Dans les registres de la mairie de Bazoilles, les archives des comptes-rendus des conseils municipaux de 1940 à 1944 sont toujours présents. Ci-après vous trouverez celui du 6 juin 1944 et d'autres qui suivent. De septembre à décembre 1944, les Vosges sont libérées par les armées alliées.

La guerre n'est pas évoquée dans les comptes rendus des conseils en 1944 et 1945. Ci-dessous les comptes rendus des 6 et 22 juin 1944, puis du 9 juin et 20 septembre 1945

BILAN FORESTIER 2024

L'année 2024 a été rythmée par le projet de réfection du document de gestion durable sur la forêt, échu depuis 2023, aussi appelé aménagement forestier.

Document visant à donner les grandes orientations en termes de gestion pour les 20 prochaines années.

Ce nouveau document intègre les problématiques actuelles liées aux changements climatiques.

Il se voit proposer des adaptations des peuplements aux changements climatiques naturellement lorsque cela sera possible ou bien via la main de l'homme pour les autres cas.

Le document se verra présenté à la commune une fois finalisé au courant de l'année 2025.

La préservation de l'écosystème forestier étant une priorité pour les gestionnaires, étant l'office national des forêts ainsi que les représentants de la commune actuelle.

Des changements d'aspects de la forêt seront certainement à prévoir pour améliorer la résilience et la résistance des peuplements aux aléas climatiques.

Martelage

La saison de martelage 2024 avait pour mission de récolter les bois dépérissants en bord de Meuse (sécurisation des pistes de part et d'autre, éviter le risque d'embâcles), ce projet était déjà dans les tuyaux depuis la reprise de la forêt à mon arrivée en 2022.

La finalité devrait se faire début 2025 avec l'exploitation des grumes en régie communale ainsi que les autres produits par les affouagistes de la commune.

L'année 2024 a visé également le martelage des parcelles 6-7 et 8 en vue d'une vente en bloc et sur pied aux vues de conditions d'exploitations difficile et de produits de faibles valeurs (arbres dépérissants et peu de grumes). Les bois martelés ont fait l'objet d'un achat par la Scierie Vosges Bois Développement lors de la vente publique en concurrence prévue à cet effet.

Affouages

Les affouages de l'année 2024 ont, pour une grande part, concerné les produits restant en stock de l'année précédente et non distribués, en outre la parcelle 41, plus des houppiers issus de la récolte de produits accidentels dépérissants.

Cet hiver à venir se verra attribuer la parcelle 22 qui est une ancienne plantation de merisiers et d'érables sycomores qui est passée en phase de première éclaircie. Ainsi que des produits en bord de Meuse, petits bois et houppiers en compléments, une fois l'exploitation réalisée.

Travaux sylvicoles

L'année 2024 n'a pas vu de travaux en forêt mais le programme de l'année à venir se voit proposer plusieurs travaux d'avenir pour la forêt, reportés pour certains de l'année qui se termine.

Guillaume MUNIER
Technicien ONF

TRAVAUX REALISES

Nettoyage bord de Meuse



En mars dernier, une équipe composée de bénévoles du village, Marie, François, Aurel,..... qui répondent toujours présents et de quelques élus, a procédé au nettoyage du bord de Meuse, côté route de Pompierre, un peu après le pont.

Des arbres et des branches envahissant et polluant la rivière et empêchant les pêcheurs et les promeneurs de s'approcher du bord, ont été coupés sur environ 500 mètres tout au long de la rive. Il a fallu les sortir de l'eau pour la plupart et c'est grâce au tracteur d'Aurel que la manipulation a pu se faire dans les meilleures conditions possibles.



Tracteur de Aurel

Le travail a duré toute la journée, les tas de déchets ont été mis en tas sur le pré, à l'arrière du bord et devront être enlevés par la suite par l'entreprise d'Arnaud TOLLLOT.

Un grand merci à tous pour cet excellent travail, dans la bonne humeur, ainsi que pour le matériel apporté par chacun gracieusement, tronçonneuses, tracteur..... Bravo pour cet élan de solidarité. Le premier barbecue de l'année a ponctué le repas de midi, tous ensemble, au bord de la Meuse !!

Rénovation de la RD74A et de la Rue du Lieutenant Bastian

L'aménagement de la traverse de la rue du Lieutenant Bastian et de la route de Fréville, RD74A, a fait l'objet de plusieurs travaux. Le Département envisageait dans un premier temps la réalisation de purges ponctuelles et de la couche d'assise et la réfection de la couche de roulement. Ceci a bien sûr été réalisé mais tout d'abord, suite à diverses analyses et sondages des sols et des passages de caméras dans les conduites d'eaux usées et sur le réseau d'eau potable, il s'avère que celles-ci se trouvaient être en très mauvais état, et que de nombreuses fuites d'eau, affaissements et déformations des conduites ont été détectés sur tout le réseau. De ce fait, le conseil a décidé qu'avant de refaire la couche de roulement, il convenait de refaire d'abord le réseau d'eau. **Ces travaux n'étaient pas prévus pour cette année, mais nous avons été obligés de les effectuer car le Département avait planifié la réfection de cette route départementale pour 2024.**

Par conséquent,

- le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Manoise, (SIEM), a procédé au renouvellement du réseau d'eau potable, y compris à la reprise des branchements des deux rues concernées
- le Syndicat d'Assainissement de la Haute-Marne a procédé à la consolidation et à la mise en conformité de la conduite existante d'eaux usées et des raccordements,
- et enfin la commune a procédé à la réalisation d'aménagements de sécurité, avec des trottoirs plus larges, un plateau destiné à ralentir la vitesse de tous les véhicules, une écluse en bas de la RD74A qui protège le trottoir et les piétons par voie de conséquence, et la réhabilitation du réseau de défense incendie.

Ces travaux ont débuté le 29 mai pour se terminer le 30 novembre dernier ; il reste quelques finitions à apporter.

Nous devons remercier les entreprises et tous les différents intervenants qui ont réalisé ces travaux dans les meilleures conditions de respect pour les riverains et la population de Bazoilles.

Dans l'été, une réflexion a été menée par des membres de la Commission Voirie sur la question de l'interdiction ou non du passage de camions à fort tonnage sur cet axe qui traverse le village. Réunion qui, par hasard, devançait un courrier daté du 30 août de la Préfecture qui nous demandait notre accord ou non sur le passage des camions de transport de bois ronds dans le village. Réponse à donner pour le 20 septembre.

Les réclamations de certains riverains et d'une partie des villageois, les dommages évoqués ci-dessus sur les voies en plus des dommages causés sur les façades et les trottoirs, les risques encourus par les riverains et les piétons nous obligeaient à réfléchir à d'autres solutions pour l'acheminement de ces camions. Leur entrée dans le village côté Fréville plutôt que par le bas a été étudiée pour tous les camions, notamment ceux à destination de la scierie VBD.

Depuis de nombreuses années, ce sujet fait l'objet de toutes les polémiques. Il y a d'une part, la population du village, qui aspire à la tranquillité et à la sécurité, et d'autre part, les entreprises locales ou voisines qui voient leur activité économique impactée par des coûts supplémentaires, dans le cas où une voie de circulation des camions à fort tonnage devrait contourner le village sur quelques kilomètres. Ces membres de la commission voirie, pensant avant tout au bien-être et à la sécurité de la population, se sont donc heurtés au désaccord de la part de ces entreprises, et à leur refus de modifier l'itinéraire de ces camions.

Le conseil lui-même est partagé sur la question. Cette route, ne l'oublions pas, est départementale !

Par conséquent, pour les raisons économiques évoquées, pour éviter le surcoût du transport à nos entreprises locales, et pour préserver l'activité artisanale et commerciale de notre village, le trafic de camions en rapport direct avec les activités exercées sur la commune de Bazoilles sur Meuse continuera.

Par ailleurs, nous souhaitons interdire le passage des camions en transit qui, venant de la Haute Marne, traversent le village pour se diriger vers LIFFOL-LE-GRAND ou la zone artisanale des Torrières à NEUFCHATEAU. Un trafic trop important de camions serait néfaste au maintien en bon état de la RD74A.

Une demande a été faite au département, la route leur appartenant ; nous attendons la réponse.

Création du nouveau périscolaire

Après les élections municipales de 2020 et notre prise de fonction, nous avons constaté que le périscolaire évoluait dans de mauvaises conditions, à l'étroit au sein même de l'école qui avait besoin d'être rénovée urgemment car inadaptée aux besoins des enseignants (peinture au mur, bancs, pendoirs, placards manquants, sol, isolation, chauffage, VMC...). La nécessité de construire une extension dédiée au périscolaire en plus de la rénovation de l'école s'est vite imposée.

Conscients des enjeux écologiques actuels et fiers de notre patrimoine forestier, nous nous sommes naturellement orientés vers un projet de construction en bois en optant pour des circuits courts, donc une empreinte carbone réduite en utilisant les bois de la commune et des communes voisines et en faisant oeuvrer nos bois par la scierie VBD. Ceci dit, la concrétisation du projet ne fut pas un long fleuve tranquille.

En premier lieu, après une pré-étude réalisée par le CAUE, il a fallu trouver un architecte spécialisé en construction bois. Le premier projet a été modifié à maintes reprises en tenant compte des contraintes financières, techniques et des expressions de besoins des enseignants et du personnel du périscolaire.



L'étape suivante a consisté à établir le plan de financement et à solliciter les subventions aux différents organismes de l'état, de la région, du département et de l'Europe. Il est à noter que les services administratifs n'évoluent pas aussi vite que les préceptes vertueux de circuits courts prodigués par les politiques. Selon l'expression bien connue « nous avons essuyé les plâtres ». Par exemple, pour obtenir une subvention, il nous était demandé des factures pour nos bois communaux.



Autre problème, les charpentiers travaillent avec leurs fournisseurs de bois. Suite à l'appel d'offre, nous n'avions pas de charpentier. Nous avons dû relancer un deuxième appel d'offre toujours infructueux et seule la société Trampé a accepté le marché

après l'insistance d'un intervenant de la filière bois de l'Est.

Ensuite la construction de la structure a pris du retard suite aux intempéries d'octobre 2023 à mars 2024. Enfin en juillet dernier la rénovation de l'école et le bâtiment du périscolaire étaient terminés. Il ne restait que quelques finitions à revoir.

L'école rénovée et le bâtiment du périscolaire sont en fonction depuis la rentrée de septembre. Une réunion de présentation du fonctionnement et du bâtiment du périscolaire aux parents intéressés a eu lieu le 12 septembre.

Nous pouvons maintenant envisager une inauguration au printemps prochain.

Maintenant, place aux utilisateurs de ce périscolaire !



Aide aux devoirs



Jeux pédagogiques



Armoire à jeux de société

Le fonctionnement est assuré par Mme Gillot Corinne, la Directrice, et par trois animatrices, Mme De Vito Christine, Mme Chacon Sylvie et Mme Waternaux Dany ainsi qu'une ATSEM stagiaire BAFD : Toutes ont obtenu le PSC1.

Le service périscolaire et le restaurant fonctionnent tous les jours d'école de 7h30 à 8h50, de 12h à 13h20 et de 16h30 à 18h30.

Modalités d'accueil : les enfants âgés de 3 à 11 ans, élèves de l'école de Bazoilles sur Meuse sont accueillis au sein de la structure, soit potentiellement une soixantaine d'enfants suivant les cours.

37 enfants sont inscrits à l'heure actuelle, avec un roulement qui dépend des parents qui ont des horaires de travail incompatibles aux heures scolaires et parfois modulables, soit une dizaine le matin, une vingtaine pour la cantine à midi, et une douzaine le soir.

L'accueil du périscolaire est un service répondant à plusieurs besoins des parents : besoin de garde, de sécurité pour leurs enfants mais aussi à des besoins d'apprentissage de la vie quotidienne et de socialisation.

L'équipe d'animation doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière en étant à l'écoute de ses envies, de ses choix et de ses besoins. L'aider à se construire doit être une priorité.

Le projet pédagogique a été réalisé à partir d'une réflexion collective définissant les moyens mis en œuvre durant l'année scolaire pour atteindre les objectifs.

La garderie du matin est un temps de transition entre la maison et l'école. L'enfant sera libre de choisir l'activité qui lui convient parmi les suivantes :

Jeux de construction, d'imitation, jeux de société, puzzles, coloriages, échange avec ses camarades ou les animateurs. Mais il pourra aussi s'étendre dans le coin repos où il aura des livres à disposition.

Ce moment doit rester un moment calme afin que chaque enfant puisse tranquillement se préparer à la journée d'école.

Puis à midi cantine avec des repas élaborés par la cantine du collège Charles Edouard Fixary de Liffol-Le-Grand. Après le repas, les enfants joueront librement à l'extérieur ou à l'intérieur suivant la météo.



Tableau des émotions



BAZ personnage imaginaire

Au début de la garderie du soir, chaque enfant aura la possibilité de prendre une collation. A la demande des parents, l'aide aux devoirs en priorité se met en place, puis des ateliers créatifs, des jeux à l'intérieur ou à l'extérieur seront proposés aux enfants.

Le voyage d'un petit personnage imaginaire, BAZ, petit animal curieux et intrépide qui adore explorer et découvrir des merveilles accompagne les enfants au fil des saisons. Cette année il a décidé de faire un voyage spécial pour observer et comprendre ce que chaque saison apportait de fascinant.

Voilà, ce périscolaire, avec sa structure en bois, ses grandes baies vitrées qui apportent une lumière intense été comme hiver, son préau et son coin de verdure, en font un endroit de vie très agréable pour les enfants et un confort de travail moins stressant pour les animateurs.

Bravo à tous pour votre travail exceptionnel !

BILAN TRAVAUX ECOLE :
Rénovation thermique, intérieure de l'école + Création d'une annexe pour le Périscolaire

	Travaux	Entreprise	Rénovation	Extension
lot 1	Gros-œuvre	FERRY		126 573 €
lot 2	charpente-toiture	TRAMPE		123 845 €
lot 3	Menuiserie ext	MAIRE	9 168 €	55 236 €
lot 4	Menuiserie int	MAIRE	41 127 €	30 188 €
lot 5	Plâtrerie	ELVINGER	25 531 €	20 077 €
lot 6	Electricité	EIFFAGE	35 608 €	26 865 €
lot 7	Chauffage	IDEX	147 171 €	39 416 €
lot 8	Cuisine	SYNERGIE		13 260 €
lot 9	Sol / faïence	ROBEY	12 050 €	9 780 €
lot 10	Peinture	ELVINGER	13 141 €	6 775 €
		TOTAL MARCHES	283 796 €	452 015 €
Architecte		JL GERARD+FLUID CONCEPT	25 289 €	39 290 €
Etudes sols + Amiante		FONDASOL + SOCOTEC		8 551 €
Annonces journaux		BAPOIA + DEMATIS	1 210 €	1 245 €
SPS / CT		SOCOTEC	2 663 €	2 663 €
Marquage au sol ext		AXIMUM		1 095 €
Mobilier périscolaire		UGAP + TOCQUARD		3 408 €
Patères		Quincaillerie FOUNCHOT	587	
Container transport repas		CAMBAS		3 325 €
		TOTAL FRAIS	29 749 €	59 577 €
		TOTAL GENERAL	313 545 €	511 592 €
TOTAL DEPENSES : 825.137 € DE DEPENSES				
SUBVENTIONS ALLOUEES				
	Département des Vosges pour les deux		162 500 €	
	DETR pour periscolaire		79 200 €	
	DSIL pour rénovation école		72 700 €	
	Région Grand Est pour périscolaire		100 000 €	
	CAF pour périscolaire		75 000 €	
	Prime C.E.E (certificat économie d'énergie)		4 200 €	
	TOTAL RECETTES : 493.600 € DE SUBVENTIONS			

L'autofinancement de la commune s'élève donc à 331.500 €.

En juin 2022 nous avons emprunté 150.000 € sur 10 ans pour ce projet.

En 2024, nous avons été contraints de recourir de nouveau à l'emprunt pour 140.000 € sur 15 ans.

La CAF nous a aussi versé un prêt de 32.137 € à taux 0 remboursable sur 5 ans à partir de 2028.

Cimetière

Les Etablissements DEXEMPLE, habilités à effectuer ces travaux, ont procédé à l'évacuation de 24 tombes en constat d'abandon.

Après ouverture des tombes, les ossements ont été délicatement retirés puis disposés dans un sac, celui-ci a été ensuite étiqueté avec le numéro de la tombe, les noms et prénoms du défunt. Les sacs ont été entreposés avec précaution dans l'ossuaire aménagé à cet effet. Une deuxième tranche de reprise est prévue en 2028.

En 2025, les projets du « Jardin du Souvenir » et le nouveau Colombarium devraient voir le jour.

Conseil Municipal des Jeunes



Cette année encore, les enfants du CMJ ont participé à la décoration du village.

Les JO de Paris ont motivé leur imagination ! Ils ont fabriqué divers panneaux représentant différentes disciplines dans leur « atelier » habituel, l'ancien lavoir, sous le contrôle de quelques élus ! Découpage, ajustage, peinture, nos apprentis artisans ont été très performants ! Vous découvrirez leurs créations tout au long de ce bulletin, côte à côte avec les décorations de François Fornasier.

Nous leur devons aussi le fleurissement du village, ainsi qu'une partie des décorations de Noël !



Merci à eux pour leur investissement dans la vie de la commune.

Chemin des Minières

Suite aux travaux sur la RD74A, il a été décidé de rendre carrossable le chemin des Minières pour déviation des engins agricoles et des grumiers. Après intervention des Ets LAURENT TP pour retrouver les 6 m de large du chemin, il s'est avéré nécessaire de le reborder sur toute sa longueur, pour s'assurer des limites.

Le chemin a été ensuite recouvert de la couche de décapage de la RD74A qui devait être évacuée. Par conséquent, ce chemin retrouve son utilité et une apparence « macadamée » grâce à ce revêtement recyclé, qui permet dorénavant aux gros engins de contourner le village.

LES ASSOCIATIONS

Société communale de chasse « La St Hubert » de Bazoilles sur Meuse

Les membres du bureau sont :

Président : Thomas ADAM 07 86 52 48 00
Vice-président : Dominique BOGARD
Secrétaire et Trésorier : Laurent LAVAUX



La société de chasse est cette saison composée de 21 membres : 5 nouveaux partenaires que nous avons le plaisir d'accueillir dont 2 Bazoillards.

Un de ces deux partenaires, dont c'est le premier permis de chasse, se voit offrir la saison de chasse complète comme prévoit notre dispositif « jeune chasseur du village ».

L'équipe de chasse contribue par ses actions à entretenir l'ensemble des chemins forestiers au profit de tous les utilisateurs de la nature. En effet, l'équipe élague et fauche

les 30 kms d'allées du territoire en coordination avec la commission des bois et les équipes ONF.

La période de chasse s'étend du 1^{er} juin au 21 septembre pour la chasse individuelle et du 18 septembre au 28 février 2025 en chasse en battue.

Durant cette période, les actions de chasse se déroulent les dimanches et jours fériés, les accès forestiers principaux de ces zones sont matérialisés par des panneaux afin d'avertir les autres usagers de la nature de la zone chassée.

La population de chevreuils et de sangliers est constante. La population de cervidés se plaît sur le territoire de Bazoilles.

L'association est toujours à la recherche de nouveaux partenaires pour participer à nos journées d'affûts et de battues. Le prix de l'action de chasse se situe autour de 1 150 €, ce tarif est divisé par deux pour les étudiants durant toute leur scolarité.

Nous maintenons toujours le dispositif « jeune chasseur du village » : pour les jeunes habitants du village qui passeraient leur premier permis de chasse, la part de chasse sera offerte pour la première année.

Le Président, Thomas ADAM



Association de Pêche et de défense du barrage de Bazoilles sur Meuse

Créée en 2021, l'association de pêche et de défense du barrage de Bazoilles sur Meuse est composée de:

Président :	Marc MARTIN	06 32 99 61 83
Vice-Président :	François FORNASIER	06 30 02 49 43
Secrétaire :	Marie STRABACH	06 47 73 86 53
Trésorier :	Thierry MARTIN	thierry.martin@caravenue.com
Vice Trésorier :	Aurèle RUPT	06 84 50 48 00



Les ateliers de pêche ont accueilli, pour l'année 2024, 10 enfants de Bazoilles.

Les petits pêcheurs ont pu améliorer leur technique de pêche, s'adonner à la pêche à la grenouille et être sensibilisés à l'environnement, dans la joie et la bonne humeur.



Cette année pluvieuse malheureusement a donné lieu à des aménagements de séances, voir même à des annulations.



Lors de la dernière journée, les petits pêcheurs ont reçu du matériel de pêche ; nous remercions nos généreux donateurs.

Encore merci également aux parents pour les goûters fournis lors de ces mercredis.



Les membres de l'association ont également mis en place deux ateliers pêche dans le cadre du centre aéré au mois d'août.

Pour l'année prochaine, une réunion d'information aura lieu en mars afin de vous informer sur le maintien ou non des Ateliers Pêche ; en effet, nous sommes à la recherche de

bénévoles (pêcheurs ou non), afin de nous aider à encadrer les enfants durant les séances ! N'hésitez pas à nous contacter !

Joyeuses fêtes à tous

Le Président Marc MARTIN





Président : JACQUES Jean-Pierre
 Vice-présidente : RUPT Florence
 Trésorière : MARTIN Michèle
 Trésorière adjointe : GALLOIS Jacqueline
 Secrétaire : SIMONET Francine
 Secrétaire adjoint : CARITEY Julien

Le tirage de la galette des rois a eu lieu le 7 janvier à la salle de la Bergerie. Serge Ménétrier, le roi du jour, a choisi Simone Bonnet pour être sa reine. Tout le monde s'est régalé et a passé un joyeux après-midi.

Le théâtre a eu lieu les 19, 20 et 21 avril. Il y avait 5 pièces, pour la plupart écrites par Florence et Alex, deux membres de la troupe les « Bazoill'art ».

Le public était au rendez-vous et, en fin de séance, les commentaires étaient élogieux. Je tiens à remercier toutes les personnes impliquées à la sono, à l'organisation, etc pour leur aide ainsi qu'à la responsable, Francine Simonet.

Au vide grenier du 9 mai, malgré un temps mitigé, les exposants et les chineurs étaient présents et les badauds s'étaient déplacés en nombre : une satisfaction pour les organisateurs. Grande affluence à la buvette et à la restauration. Les gaufres furent dévorées au fur et à mesure de leur cuisson.



Succès pour le vide-greniers des Familles rurales
 L'association Familles rurales organisait son traditionnel vide-greniers le jour de l'Ascension. Une journée avec une météo mi-figue, mi-raïsin, qui a sans doute retenu les particuliers à venir exposer leurs articles, mais qui n'a cependant pas empêché les visiteurs de venir se balader au centre du village. Et si les étals étaient moins nombreux que l'année passée, la buvette et la restauration rapide ont satisfait à beaucoup de demandes, de quoi contenter, malgré tout, le président Jacques et son équipe de bénévoles qui étaient sur le pont depuis très tôt le matin.

Le 14 juillet il y avait les gaufres de Michèle qui ont fait le bonheur des grands et des petits gourmands sous le chapiteau de Familles Rurales.

Le 8 septembre, comme d'habitude, pour le dixième anniversaire, notre stand était installé sur le parcours des balades de la vallée de la Meuse pour le ravitaillement des participants, dans la joie et la bonne humeur.



Le 6 décembre, les enfants nous ayant promis d'être sages, Saint-Nicolas est revenu accompagné de son ami, le Père Fouettard pour une distribution de chocolats.

Le club détente qui a lieu tous les vendredis à 14 heures à la salle de la Bergerie, gentiment mise à disposition par la municipalité compte une vingtaine de personnes qui jouent aux cartes (belote ou tarot), scrabble, triominos, rummikub, etc..... sous la responsabilité de Michèle Martin.

Le club de théâtre a repris ses répétitions régulières pour avril 2025.

Pour toutes ces activités, je tiens à remercier tous les participants et à féliciter les membres de l'association pour la bonne ambiance dans les différents groupes et les efforts de chacun sans lesquels rien ne serait possible.

Toutes les idées sont les bienvenues. N'hésitez pas à les partager et à nous rejoindre.

Je remercie la municipalité pour l'hébergement de nos activités.

Bonne année à tous. Le Président : Jean-Pierre JACQUES

Association Sport et Culture

VOYEN Audrey : Présidente
PERREY Peggy : Trésorière
MATHERON Yoann : Trésorier adjoint
MARTIN Sophie : Secrétaire
HAYOTTE Christelle : Membre de droit
CLAUDE Audrey et FAGOT Maud : Membres actif

Une année riche en activités pour l'école de notre village et l'association sport et culture de l'école.

Grâce au financement de l'association, les élèves de l'école ont poursuivi le dispositif « école et cinéma » sur l'année 2023-24 et il se poursuivra sur l'année 2024-25. Les élèves ont également effectué plusieurs sorties culturelles et sportives au trait d'union, rencontres USEP ainsi qu'un gala de patinage artistique à Epinal.



L'association a proposé une sortie au Nancy SLUC basket et un atelier bricolage de Noël.



Sortie basket Nancy

Le coût des transports a fortement augmenté, nous souhaitons continuer à offrir aux enfants des découvertes culturelles et sportives.



Pour ce faire, les dons de particuliers ou d'entreprises sont les bienvenus.

Nous vous délivrerons une attestation pour bénéficier d'une réduction d'impôt (66 % du montant du don).

Nous remercions chaleureusement tous les participants et nous souhaitons à tous de très joyeuses fêtes de fin d'année, ainsi qu'une excellente année 2025.

Les parents qui souhaitent s'investir dans l'association sont les bienvenus.

Les adolescents du village peuvent adhérer à l'association, cotisation 5€

Nom..... Prénom.....
Date de naissance.....
Tel portable..... adresse mail.....
A remettre à l'école.

sportetculture88@gmail.com

VOYEN Audrey, Présidente de l'association

Association Football club de Bazoilles sur Meuse

Président : DE SUTTER Philippe
Trésorière : DE SUTTER Pascale
Secrétaire : DE SUTTER Deelan
Dirigeants : BEDEL Stéphane, CHACON José, DOMINGUES Tony, DUVAUX Sébastien, FIGUIERE Nicolas, KOZAREVIC Zoran, LARGES Marc

Côté effectif sénior, le club compte cette saison 19 joueurs.

Après être monté à l'échelon supérieur, l'équipe sénior a atteint son objectif principal en figurant à une belle 5ème place à l'issue de la saison 2023/2024. Après une phase allée quasi parfaite, la deuxième partie fut un peu plus compliquée en termes de résultats. Cela aurait pu nous permettre d'accrocher un podium.

Pour cette nouvelle saison, l'équipe est repartie avec un groupe quasi identique. Malgré des résultats assez mitigés, le groupe emmené par José et Bernard se trouve à la 6ème place après les matchs allers.

Côté jeune, après une saison pleine de promesse, il n'a pas été possible de renouveler une équipe à cause d'un manque d'enfant de la même catégorie d'âge et d'un manque d'encadrant. Ce n'est que partie remise.

Le club compte un arbitre avec M. FIGUIERE Nicolas. Il manque toujours un deuxième arbitre nous permettant d'être à jour avec les règlements de la ligue.



Du côté des finances, le club reste sein notamment grâce aux manifestations qui ont rencontré du succès.

Pour conclure, je tiens à remercier toutes les personnes, supporters, habitants du village qui viennent en nombre assister à nos matchs.

Aussi je remercie nos dirigeants pour leur travail lors des manifestations.

Enfin, je remercie Monsieur le Maire et son équipe municipale pour leur soutien.

Le président, De Sutter Philippe

Association Bazoilles Vit'animée

Pour la deuxième année d'existence, vous êtes toujours aussi nombreux à nous soutenir dans cette aventure et nous tenons à vous en remercier.

Nous avons pu organiser plusieurs activités pour les petits et les grands !

Les animations comme Pâques, la fête de la musique en collaboration avec le FC Bazoilles, Halloween et la sortie au marché de Noël de Colmar ont permis de passer des moments conviviaux.

Pour 2025, l'association souhaite poursuivre dans cette voie. Nous comptons sur vous pour continuer de nous soutenir et de participer à la vie du village. Pour cela, il vous suffit de vous inscrire aux diverses activités proposées que vous trouverez sur le site de la mairie de la mairie et sur Facebook.



Chasse aux oeufs à Pâques



Balade de la Vallée de la Meuse



Fête de la musique



Fête de l'école

Contrairement à l'année dernière, pas besoin de Cotiser !

Pour nous contacter : bazoillesvitanimée88@gmail.com.

L'ensemble du bureau vous souhaite à toutes et tous d'agréables fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour l'année 2025.

La Présidente

Laura PATTINGRE

Judo Club de Bazoilles, Annexe du Judo Taïso Greux

Depuis la rentrée de septembre, une belle saison semble lancée, à ce jour 49 licenciés, contre 52 la saison passée. Le judo est toujours en progression, cependant le taïso et le ju-jitsu sont toujours un peu fragile.

Saisons / Disciplines	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Ju-Jitsu	2	5	8	6
Taïso	7	19	19	13
Baby judo	5	9	13	11
Judo	11	11	14	19

Le dojo est plus souvent occupé, pas moins de 30 judokas de l'IMT viennent s'entraîner dans le cadre du judo Adapté, tous les lundis matins. L'appellation Dojo Solidaire, Citoyen du projet 1000 dojos en est la parfaite illustration.

6 à 8 heures de cours sont assurés par semaine, par des enseignants diplômés et qualifiés.

La gestion de l'annexe est aussi chronophage, nous y passons environ 6 à 8 heures aussi, en présentiel et en administratif.

Nous organisons des événements à Bazoilles comme le père Noel du club qui se déroulera à la salle des fêtes de Bazoilles le 20 décembre. Mais également le beaujolais nouveau, organisé par des adhérents et des bénévoles de Bazoilles, où le club était présent.

Il est souhaitable que l'école investisse les lieux pour des activités sportives et autres, le dojo leur est aussi accessible.

Le judo Taïso Greux est fier de ce développement dans son annexe. Nous espérons que dans un futur proche, nous aurons quelques bénévoles qui s'investiront pour aider à la gestion du dojo de Bazoilles, pour éventuellement un jour pouvoir rendre le club de Bazoilles totalement autonome avec sa propre identité.

Il est difficile de garantir tous les ans un enseignement de qualité, tant la rareté des professeurs diplômés et réelle. Nous formons des jeunes, mais bien souvent ils partent faire leurs études ailleurs, ou choisissent une autre orientation professionnelle ou familiale. Ceux qui sont en activité, ont déjà un métier à temps plein en plus de leurs heures d'enseignement au sein de notre club ; rien de simple et d'extensible.

Tous nos enseignants sont diplômés, qualifiés, ils possèdent une Carte professionnelle, déclarés Jeunesse et Sport.

Félicitations de nous tous à Lilya MASSON, première des PRE-POUSSINES au judo avec 204 points au classement des interclubs du secteur de la plaine

Un grand Merci à la Municipalité de Bazoilles, au conseil Municipal pour son soutien, son aide.

Cordialement Eddy TOUSSAINT



LES MANIFESTATIONS

Fête du 14 juillet



Cette fête du 14 juillet a été une journée très ensoleillée, bien heureusement, car ce mois de juillet pluvieux nous a fait craindre un report de date car il est impossible de préparer des feux d'artifices sur un sol humide !

Beaucoup de préparations en amont de cette journée ! Pose de panneaux publicitaires aux entrées du village, aller chercher les structures gonflables et les installer, poser les panneaux « route barrée » et les barrières dans le village et à Pompierre, monter les barnums, installer les coffrets électriques, aller chercher les feux d'artifices et surtout les installer ! C'est le rôle de David et son équipe !



Merci à notre génial Jean-Pierre JACQUES, toujours présent pour rendre service, qui a fauché le pré attendant au parking des marronniers, en vue d'installer les feux d'artifices.



Puis tout s'organise pour faire plaisir aux Bazoillards ! Midi et soir, Stand de restauration pour l'association de Judo, buvette et gaufres pour Famille Rurale.

Et dans l'après-midi, structures gonflables et jeux pour les enfants, jeu de quilles pour les adultes et en soirée, retraite aux flambeaux bien sûr, pour la grande joie des enfants.

Et enfin, à 23h00, la clôture de cette journée par un fabuleux feu d'artifice.

Merci encore à David JACQUES, notre artificier !



Centre de loisirs sans hébergement



Le centre aéré de Bazoilles, ouvert du 05 août au 23 août 2024 pour la deuxième année consécutive à la salle des fêtes du village, a suscité un vif succès. Une vingtaine d'enfants âgés de 4 à 11 ans ont profité de trois semaines d'activités variées et adaptées.

Le thème des Jeux Olympiques était le fil conducteur aux activités réparties sur les trois semaines : la mascotte des JO, la flamme et les anneaux ainsi que les médailles olympiques.

Les enfants ont pu vivre des moments forts comme les activités manuelles autour des JO, des ateliers cuisines (crêpes, gâteaux au yaourt et des médailles sablées) des grands jeux, un Escape Game, une chasse au trésor, de nombreuses

batailles d'eau ainsi que des sorties à Fraispertuis, à la Ferme Aventure de la Chapelle-aux-Bois, à Grand pour participer aux JO antiques et à la piscine de Neufchâteau. Les enfants ont participé à deux après-midi pêche proposé par l'association de pêche de Bazoilles.

L'équipe encadrante se composait de Monsieur Yoann MATHERON (directeur du centre de loisirs), Madame Corinne GILLOT (stagiaire au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), Madame Lou-Ella PERREY et Monsieur Emilien GOMEZ, tous les deux titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

La restauration se faisait dans la salle et les repas ont été préparés par la Maison de Retraite de Liffol-le-Grand . Tous les jours, un goûter était offert par la municipalité.

Pour clore cette saison, les enfants ont préparé un petit spectacle qu'ils ont présenté à leurs parents. La fin de journée s'est terminée avec un goûter. Nous remercions tous les parents pour les nombreux gâteaux réalisés.

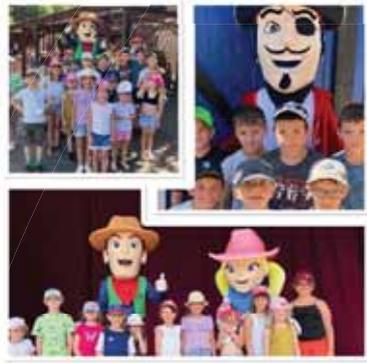
Nous remercions tous les acteurs qui ont participé au bon déroulement et plus particulièrement la mairie pour le fonctionnement du centre.

On vous donne rendez-vous l'année prochaine !

Yoann MATHERON
Directeur du CLSH



La municipalité dit un grand merci à toute l'équipe d'animation, et surtout à Yohann Mathéron, le Directeur, qui est extraordinaire d'imagination et qui sait emmener ses co-équipiers et surtout les enfants dans des activités qui les ravissent tous. Un grand BRAVO !!



Balade de la Vallée de la Meuse

10 ANS DEJA !!

Pour cet anniversaire des 10 ans de la Balade de la Vallée de la Meuse, il était important d'interroger le protagoniste essentiel de cette manifestation, j'ai nommé François FORNASIER !



En 2014 a eu lieu la première édition de cette balade renommée et attendue de tous !

François avait ce projet en tête depuis longtemps durant ses balades à pied ou à vélo le long de la Meuse. Il aime cogiter sur des projets, tant pour lui et sa famille que pour la commune.

Tout était déjà bien réfléchi, il fallait juste en parler à la municipalité. C'est au cours du pot du 8 mai 2014 offert par la commune, qu'il a parlé de son projet. Les élus ont tout de suite été d'accord ainsi que par la suite, les élus des autres communes participantes, soit : Harréville les Chanteurs, Bourmont, Goncourt.



Les premières années, même si les élus du village étaient d'accord, il a fallu que François relève le challenge pratiquement seul, puis entouré de sa famille, Marie bien sûr, son épouse, et Rémi son fils, ainsi que de ses amis.

L'idée était d'organiser un parcours gratuit, à pied ou à vélo, parsemé d'animations, avec distribution de petites collations gratuites elles aussi pour les participants, sur des stands positionnés à Bazoilles, Harréville, Goncourt et Bourmont. Il fallait ensuite trouver des animateurs aimant partager leur passion des vieux métiers par

exemple, ou toute autre passion pouvant intéresser les promeneurs.

Une structure gonflable à l'entrée de ce parcours, fournie par le département, était indispensable, ainsi que des lots à distribuer ! Ce sont les beaux-parents de François qui apportaient tout ce matériel le jour J en venant d'Epinal !

Il fallait penser au balisage dans les bois, à la vérification de l'état des chemins, à la liste des courses des ravitaillements de chaque stand et des repas pour les bénévoles de chaque village !

Beaucoup de travail donc pour cette balade et beaucoup d'investissement personnel en temps et en organisation.

Cette formule a un tel succès, plusieurs centaines de participants chaque année, un peu plus de 600 en 2023 et 2024, et fonctionne tellement bien depuis le début que rien n'a vraiment été modifié.



Gendarme de St Tropez Alain et la soeur José



Marie avec sa maman et sa fille



Un grand merci à François pour cette idée géniale, ainsi qu'à Marie, à Rémi pour son affiche publicitaire qu'il a créée et qu'il élabore chaque année avec générosité pour la commune.



Myriam et Sylvain groupe Bérézina



François au stand peinture sur visage



Merci aussi à tous les participants tout au long de ces années :

- **Sylvain et Myriam et leurs musiciens** du Groupe « BEREZINA », Géniaux,
- **Cédric et Solène**, sur leur stand de la Forge, toujours présents, supers sympathiques,
- **Christian**, plus connu sous le nom du « **père Fouras** » qui nous vient de Digoin,
- **le conservatoire d'espaces naturels de Nicolas Avril**, toujours très intéressant,
- **la Gacvie**,
- **Daniel Roethlisberger**, une pensée pour lui car il était présent pour la préparation autant que pour l'animation. En 2019, il était costumé en templier.
- **les Orgues de Barbarie, Mr et Mme Abriet**,
- **les stands de Tir et de pêche, tenus par Marco, Noël, Thomas, Thierry.....**,
- **Le stand Cycles Vosges Evasion** de Neufchâteau, avec le précieux **Lionnel MATHIEU**, présent depuis le début, qui veille au bon fonctionnement des vélos,
- les modèles réduits de bateaux pilotés par **Bernard et Jean-Marie**.
- Atelier de peinture à la farine et cette année atelier de peinture sur le visage tenu par **Marie**
- **Jean-Pierre JACQUES**, avec ses divers stands tout au long des années, la barate, le trieur à grains, le jus de pomme délicieux fabriqué sur place.... Merci Jean-Pierre pour votre sourire, votre générosité et votre sympathie.
- **SAISON PAYSANNE** de Neufchâteau qui a concocté les repas
- **LA PETITE GAULE et GEPETTO, le pizzaiolo**, nos commerces ambulants préférés des Bazoillards.
- **Les Compagnons du Fer et des vieux métiers** de Vicherey
- **Familles Rurales** de Bazoilles qui tient toujours le stand de ravitaillements au Gué
- **L'office du Tourisme de l'Ouest Vosgien** qui, cette année, a beaucoup partagé l'info sur la balade.

D'autres participants ont sans doute été oubliés, nous leur demandons de nous excuser.

Merci à tous les bénévoles, aux élus des 4 villages sans qui rien n'aurait été possible, à Estelle, à toutes les associations, et bien sûr aux marcheurs et cyclistes parce que sans vous..... on se serait bien ennuyés !



ALORS ON SE DONNE RENDEZ-VOUS L'ANNEE PROCHAINE ET MERCI ENCORE A FRANCOIS POUR CETTE IDEE GENIALE !!

Cérémonie du 11 novembre



Repas des aînés le 11 novembre



Cette année, le repas de nos aînés s'est déroulé sur le thème de l'école d'antan ! On se souvient tous des bureaux d'écoliers, plutôt anciens pupitres avec les encriers

intégrés en porcelaine, il y en avait 2 exposés, les cahiers du jour, 2 datés de 1965 et 1967 et surtout un, plus



ancien, de 1932 !! Il y avait des livres anciens de français, mathématiques, et des affiches multicolores qui appartenaient à l'école de Bazailles il y a longtemps, qui ont été retrouvées à la mairie et ont été exposées sur les murs de la salle des fêtes !

Eric LEPETIT, du restaurant L'ATMOSPHERE, et son équipe nous ont proposé comme d'habitude un excellent repas ! Nous avons été servis cette année par une équipe de 4 jeunes apprentis qui apprennent leur métier au sein de l'école créée par Eric LEPETIT lui-même. Bravo à toute l'équipe de 7 personnes présentes !





La tombola de Mme Pierquet est venue ponctuer cet après-midi, comme chaque année depuis 11 ans ! Un grand merci à elle qui récolte sur de long mois une multitude de lots pour les présenter et les distribuer à nos convives à raison de 5 € l'enveloppe, pour ensuite redistribuer aux hôpitaux et aux associations.

Et puis nous avons eu le plaisir de recevoir Irène RAOUL pour lui fêter ses 100 ans ! Elle est arrivée pour le dessert et a eu le plaisir de poser pour de très nombreuses photos. Une haie d'honneur s'est constituée devant elle pour lui dire au revoir après un moment passé avec sa famille et tous les convives !

Merci à tous pour votre présence à ce rendez-vous annuel et ce super moment passé tous ensemble ! A l'année prochaine !



Soirée « Beaujolais nouveau » le 23 novembre

Une fois de plus, cette petite soirée Beaujolais Nouveau a remporté un franc succès ! C'est une centaine de personnes qui s'est donné rendez-vous pour soutenir le Judo Club Bazoilles-Greux ! Un grand merci à tous de participer à la continuité de cette activité au sein du village qui réunit une cinquantaine d'adhérents entre le judo, le taïso, la self défense.... et à José, à l'initiative et organisateur de cette soirée, aidé par Corinne, Olivier, Bruno, Jean-Christophe, Annick et Michel.

Comme chaque année étaient présents les membres du club de judo de Greux et leurs familles ainsi que les membres du club de foot de Bazoilles ! Et puis les habitants du village que nous devons saluer car, comme d'habitude, ils répondent présents aux différentes manifestations de toutes les différentes associations !

A l'année prochaine !

Et puis encore une fois, merci aux sponsors toujours aussi généreux.



PREPARATION DES JEUX OLYMPIQUES A BAZOILLES



Ping Pong de François



Aviron

Nous retrouvons François Fornasier, avec son inépuisable imagination !

Il y a 2 ans, pour s'amuser tout d'abord et surprendre sa famille, il a créé des personnages taillés dans les haies et les arbustes de son jardin. Un travail de patience mais François en a beaucoup, ça tombe bien !

Et puis, voyant apparaître les résultats chez lui, il s'est dit : mais pourquoi pas tenter de reproduire ces figures dans les haies du village, représentant des disciplines sportives des jeux olympiques de Paris 2024 ! Les élus ont été tout de suite d'accord !



Supporter

Il suffisait d'en parler à Arnaud Tollot qui assure l'entretien des espaces verts de Bazoilles, pour qu'il ne taille pas les haies entièrement.

François a fabriqué les supports grillagés et les a installés d'une façon stratégique, aux deux entrées du bas du village. La pousse s'est faite assez rapidement car une haie peut grandir jusqu'à 1 mètre chaque année ! Il taillait tout d'abord le tour de ses créations pour laisser l'équipe de Arnaud Tollot tailler tout le reste de la haie comme habituellement.



Tir à l'arc paralympique

Puis, avec précision, il modelait minutieusement et régulièrement ses sculptures avec un petit taille haie électrique pour nous offrir ses figures sympathiques. Un résultat exceptionnel dont nous avons pu suivre l'évolution et que nous avons pu admirer et profiter au moment des jeux cet été.

Vous trouverez au fil des pages de ce bulletin, ces figures des JO qui s'égrènent !



Flamme olympique

Encore un grand merci à François qui pense que « quand on a des idées, il faut aller au bout des choses, il ne faut jamais hésiter » ! Belle philosophie !



Cyclisme paralympique



Branle-bas de combat pour PARIS 2024 !

La France a accueilli les JO du 26 juillet au 11 août 2024 ! La cérémonie d'ouverture, présidée par Tony Estanguet et concoctée par Thomas JOLLY avec 10 500 athlètes de 206 pays, 3 000 artistes mobilisés, malgré la pluie et des sols glissants, s'est déroulée pour la première fois hors d'un stade, le long et sur la Seine. Un parcours de 6 kms pour 85 bateaux qui se suivaient au fil de l'eau, jusqu'à l'apothéose inouïe d'une montgolfière embrasée surplombant la ville lumière !

Cette cérémonie était un spectacle époustoufflant pour tous, avec quelques voix discordantes qui n'ont pas apprécié certains moments de la mise en scène.

Un dispositif de sécurité aux dimensions inédites a été mis en place ! Soient 1750 policiers issus de 44 pays dont 31 états européens, 10 000 militaires en Ile de France et 18 000 à l'échelle nationale, 44 000 barrières. Côté sécurité privée, ce sont entre 18 000 et 24 000 agents qui ont été mobilisés quotidiennement, notamment pour la fouille des spectateurs à l'entrée des sites olympiques, et enfin 45 000 volontaires étaient présents pour guider les athlètes dans leurs déplacements.

Les jeux ont renvoyé une belle image de la France au monde entier car Paris et la France ont été mises en valeur tout au long des compétitions dans les lieux stratégiques de la capitale, ainsi que dans les villes de France comme Nantes, Lyon, Bordeaux, St Etienne, Nice et Marseille.....

Les JO se sont déroulés 3 fois à PARIS, soit en 1900, 1924 et 2024 ! En 1900, seules 22 femmes sur 997 athlètes ont participé aux JO dans 5 sports seulement (tennis, voile, croquet, équitation et golf).

Les Jeux Olympiques dit « modernes » sont relancés en 1896 à Athènes par le français Pierre de Coubertin, mais les premières compétitions sportives datent de la Grèce antique. Elles se déroulaient tous les 4 ans à Olympie. A cette époque, on ne comptait pas le temps en années mais en Olympiades.

En 2024, 32 sports et 329 épreuves sont représentés, soient 28 sports traditionnels auxquels s'ajoutent 4 nouveaux : l'escalade sportive, le skate-board, le surf et le breaking.

Avec nos 16 médailles d'Or, 26 médailles d'argent et 22 médailles de bronze, la France est au 5^{ème} rang du classement.

BRAVO à tous nos athlètes et à tous les athlètes du monde, dans toutes les disciplines, car ils ont été époustoufflants, performants, résistants, résilients et incroyables !

Nous allons être chauvins et citer pour mémoire les titulaires des 26 médailles d'Or !

Nous retiendrons bien sûr notre héros national, **Léon MARCHAND**, 4 médailles d'or en natation, 200 m brasse, 200 m papillon, 200 m 4 nages et 400 m 4 nages et 1 médaille de Bronze sur le relais masculin du 4x100 m 4 nages, notre super **Pauline FERRAND PREVOT**, médaille d'Or en VTT Cross-Country, admirable de maîtrise, notre **Antoine DUPONT** national et son équipe, médaille d'Or en Rugby à 7 ! Exceptionnels ! Puis bien sûr le génial **Teddy RINER**, notre champion de Judo, 2 médailles d'Or, aux + de 100 kg et à l'épreuve par équipes mixtes, il devient ainsi le sportif français le plus titré des Jeux.

Et puis il y a aussi des médailles d'Or pour **Nicolas GESTIN**, au Canoé Kayak monoplace, **Joris DAUDET** au cyclisme BMX, **Manon APITHY-BRUNET** à l'escrime sabre individuel, **Kauli VAAST** au surf, **Althéa LAURIN** au Taekwondo +67 kg, **Cassandre BEAUGRAND** au triathlon, épreuve individuelle, une médaille d'Or pour **l'équipe de Volleyball hommes**, et **Benjamin THOMAS** en cyclisme sur piste Omnium.

Nous retiendrons malheureusement la défaite de l'équipe de Handball en 1/4 de finale contre les allemands, 35 à 34. **Nicolas Karabatic** (déjà 11 médailles d'Or), déçu d'être éliminé en fin de carrière après un match extraordinaire !

Et puis les frères **LEBRUN, Alexis et Félix**, ont éclaboussé la salle de leur talent en PingPong contre les chinois, même s'ils ont perdu !

LES JEUX PARALYMPIQUES

Les Jeux Paralympiques se sont déroulés du 28 août au 8 septembre. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée entre les Champs Élysées et la Place de la Concorde. C'est Thomas JOLLY qui était chargé de la direction artistique, comme pour les JO !

140 danseurs en costumes représentant la dure routine de la vie quotidienne ont été vite éclipsés par 16 danseurs handicapés, vêtus de vêtements légers et vivants, apportant art et enthousiasme.

La patrouille de France a coloré le ciel de Paris, formant le drapeau de la France ! Notons la prestation du Sud-africain amputé d'une jambe, Musa Motha.

184 délégations et 4400 athlètes, 22 sports et 549 épreuves, soit 200 de plus que pour les JO, puis 500 artistes dont plus de 140 danseurs et 16 performeurs en situation de handicap ont enflammé la foule !

Étymologie du mot paralympique : A l'origine, le nom « paralympique » était une combinaison de « paraplégique » et de « olympique ». Avec la participation d'athlètes avec différents handicaps, le terme « paralympique » est aujourd'hui défini comme la réunion de « para », préfixe d'origine grec signifiant « à côté de » ou « parallèle » et de la terminaison « lympique » des Jeux olympiques. Les Jeux paralympiques peuvent ainsi être considérés comme solidaires des Jeux olympiques bien que parallèles.

Les différents symboles au fil du temps :



Premier symbole des Jeux paralympiques de 1988 à 1994



Second symbole des Jeux paralympiques de 1994 à 2004



Symbole actuel depuis 2006

Le logo paralympique actuel est composé de trois motifs d'origine coréenne, des « Taeguks », ressemblant à des virgules penchées sur un fond blanc. Un des symboles est vert, le second est rouge et le dernier bleu, ces couleurs étant les plus courantes sur les drapeaux. Ils représentent « l'esprit, le corps et l'âme », qui sont les trois composantes de l'être humain et également la devise paralympique.

La France s'est qualifiée au 8^{ème} rang pour les paralympiques avec 19 médailles d'Or, 28 médailles d'Argent et 28 médailles de Bronze !

Merci à tous ces athlètes pour avoir apporté cette liesse, montré leur courage et leur volonté hors du commun pour surmonter les obstacles de la vie ! Chapeau bas !! Nous vous devons un grand respect !

Nous allons évoquer les médaillés d'Or français, en commençant par **Aurélié AUBERT**, Cat. BC1 en Boccia, discipline qui existe depuis 1984 au programme paralympique, **LES 5 JOUEURS** de l'équipe de France de Cécifoot, impressionnants de vitalité ! Les joueurs de champs disposent d'une acuité visuelle nulle ou très faible et ne peuvent pas percevoir la lumière. Ils évoluent tous avec un bandeau sur les yeux. Les gardiens peuvent être voyants.

Para Badminton, **Lucas MAZUR**, simple homme Cat. S14, impérial, qui écrase sa finale et décroche l'Or, et **Charles NOAKES**, simple homme, catégorie petite taille SH6, qui a mené un super match contre l'anglais Krysten COOMBS.

Para Cyclisme, poursuite individuelle : **Alexandre LEAUTE**, 3000 m, Cat C2, **Dorian FOULON**, 4000 m, Cat. C5, **Marie PATOUILLET**, 3000 m, Cat.C5. Elle a fait un malaise à la remise de médaille car trop d'émotions ! Elle n'était pas favorite.

Para Cyclisme : Contre-la-montre individuel : **Mathieu BOSREDOU**, Cat H3, **Alexandre LEAUTE**, Cat C2, **Thomas PEYROTON-DARTET**, Cat C3, **Kevin le CUNFF**, cat C4. Course sur route, **Florian JOUANNY**, Cat H1-2, **Mathieu BOSREDON**, Cat H3, Relais mixte par équipe, Cat H1-5.

Para natation : **Ugo DIDIER**, 400 m nage libre Cat S9, **Emeline PIERRE**, 100 m nage libre, Cat S10

Para Tir Sportif : **Tanguy de la FORET**, 10 m carabine position couchée Equip, Cat R5,

Para Triathlon : **Jules RIBSTEIN**, Cat PTS2, **Alexis HANQUINQUANT**, Cat PTS4, Porte-drapeau de nouveau médaillé d'Or en triathlon, 750 m en natation, 20 kms à vélo et 5 kms de course à pied devant des supporters venus en grand nombre le long de la Seine. Il a une prothèse à la jambe droite. Il a remporté son deuxième OR aux JO (Tokyo 2020).

Il existe 3 grandes catégories de handicap : physiques, visuels, psychiques

Classification : dans la majorité des cas, les classifications sont composées d'1 lettre et d'1 chiffre. Le système de classification respecte une logique commune avec ces deux composantes :

Lettre : elle est composée d'1 ou 2 lettres qui font référence au sport nommé en anglais. Exemple S, Swimming en anglais qui veut dire Natation,

Chiffre : la deuxième composante de la classification est le nombre associé à ces lettres. Plus le nombre est grand plus le handicap est léger et inversement. Parfois il y a également 2 chiffres qui accompagnent la lettre, la dizaine représente le type de handicap et l'unité le degré de handicap (on trouve cela en para athlétisme par exemple).

NOTRE DOSSIER :



Le changement climatique intensifie le risque des feux de forêt et de végétation. La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions.

Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens et la France n'est pas épargnée.

En 2022, les forêts du Grand-Est, déjà fortement impactées par les sécheresses ont été touchées par des feux de forêt de façon inhabituelle : plus de 1000 ha de feux de végétation dont 179 ha de forêts et de landes parcourues par le feu. Le massif vosgien frappé avec l'incendie qui a ravagé 40 ha au Ménil.

La prise de conscience accrue de ces phénomènes, des mesures ont ainsi dû être mises en place avec le déploiement du réseau DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) jusqu'ici réservé au sud de la France.

Le personnel ONF du Grand-Est se voit attribuer la mise en œuvre de cette mission d'intérêt général, ce dispositif est placé de droit sous l'autorité du préfet de département. Elle se traduit entre autres par la mise en place de patrouille de surveillance générale des massifs forestiers, d'information du public et la prévention des infractions allant du 15 juin au 15 septembre. Les statistiques montrent que 9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine, dont la moitié par imprudence.



Le département s'est doté d'un **arrêté DFCI n° 2024-102** – Emploi du feu en vue de la prévention du risque d'incendie de forêt et de végétaux dans le département des Vosges pendant la période du 15 mars au 30 septembre. Un arrêté à connaître est qui peut coûter cher aux contrevenants pouvant aller d'une amende de 135 euros (feu de camp) jusqu'à 10 ans de prison et 150000 euros pour l'incendie volontaire qui est considéré comme un crime.

Vous pouvez consulter cet arrêté sur le site de la préfecture des Vosges. Ci-dessous un extrait :

Chapitre 2: Dispositions spécifiques relatives à l'emploi du feu en milieu forestier et à moins de 200 mètres de celui-ci (zones agricoles et naturelles)

Article 2.1 :

Conformément aux dispositions des articles L.131-1 et R.131-2 du code forestier, « il est défendu à toute personne autre que le propriétaire de terrains, boisés ou non, ou autre que les occupants de ces terrains du chef de leur propriétaire, de faire usage, de porter ou d'allumer du feu (y compris de fumer) sur ces terrains et jusqu'à une distance de **200 mètres** des bois et forêts ainsi que des terrains assimilés soumis aux dispositions des articles L.111-2 et L.131-4 du code forestier. »

Article 2.2 : Périodes réglementées

Pendant la période **du 15 mars au 30 septembre**, il est interdit à toute personne de faire usage, de porter ou d'allumer du feu ou de jeter des objets en ignition (combustion) à l'intérieur des bois et forêts, et à moins de 200 mètres de ces espaces.

L'information du public pour la prévention est initiée par une campagne de communication lancée par l'Etat qui peut être relayée par l'ONF (pose de panneaux temporaires ou permanents, messages relayés sur onf.fr et sur les réseaux sociaux, communiqués de presse...)

Depuis 2023, Météo France diffuse la météo des forêts pour indiquer le niveau de danger de feux sur l'hexagone. Cette information est établie à partir des prévisions de plusieurs paramètres météorologiques qui influencent fortement le départ et la propagation des feux : pluie, humidité de l'air, température, force du vent et l'état de sécheresse de la végétation.

La préparation et l'anticipation sont gages de réussite pour endiguer le nombre et les conséquences des incendies de forêt, un défi collectif à relever.

Jean-Christophe TOUSSAINT

La règle des « trois 30 »



Température
> 30 °C



Humidité
< 30 %



Vent
> 30 km/h

Risque d'incendie

PROJETS

Fresque

Une seule offre a été reçue pour la réfection de la fresque, celle de Jean-Charles MOUGINOT, et pour la réfection du crépi, l'entreprise HCT de Houdelaincourt. La préservation du mur qui se dégrade devient urgente et ces travaux sont inévitables pour sécuriser la façade.

La question du renouvellement de la fresque s'est posée. Nous aurions pu nous contenter de réparer et recrépir le mur et procéder à l'installation d'une projection murale Mais la mise en valeur de notre secteur et de notre patrimoine nous paraissait indispensable ! Le dessin de la fresque proposé par Jean-Charles Mouginot a reçu l'approbation du conseil. Quelques petites modifications ont été demandées avant de valider complètement l'esquisse finale.

Le conseil municipal sollicite une subvention du programme LEADER 2023-2027 pour la réalisation de la fresque.

M. MOUGINOT travaillera sur l'échafaudage de l'entreprise HCT, mis à disposition durant 2 mois.

La date de réfection de cet ensemble dépend de la date d'intervention de l'entreprise de maçonnerie.

Maison au 12, RD 74



La municipalité voudrait concrétiser le projet de « Relais Multi-Services » au 12. RD 74, accolée à la fontaine Galliot, près du jet d'eau.

Le but en acquérant cette bâtisse est de créer un lieu de rencontre et de convivialité, un café, afin de créer des échanges entre les habitants, où chacun serait libre de proposer des animations, accessibles à tous et qui pourraient créer des ponts entre les associations et les habitants du village qui ne se connaissent pas toujours.

Plusieurs idées sont évoquées lors de nos réunions, notamment celle d'un café associatif et culturel, qui demande un certain nombre de bénévoles, l'idée aussi de création d'espaces de jeux de société, de

mini concerts et spectacles, de producteurs locaux, un service de petite restauration.....

Beaucoup d'idées sont sur la table ! Il faut juste trouver la solution idéale convenant à toute la population de Bazoilles !

Pour ce faire, vous recevrez un questionnaire qui vous interrogera sur vos souhaits, vos propositions, vos idées pour ce lieu convivial dans notre village.



Réouverture de Notre Dame de Paris

Comment terminer ce bulletin sans parler de la réouverture de la Cathédrale Notre Dame de Paris après le terrible incendie du 15 avril 2019 qui l'a dévastée ! L'incendie a duré 15 heures, tandis que plus de 400 pompiers s'efforçaient de l'éteindre ! Nous devons saluer leur bravoure !

Les réactions sont fortes dans le monde entier pour témoigner de l'effroi créé par les terribles images de l'incendie de la cathédrale, symbole mondialement connu de Paris et de la France.

Le 16 avril 2019, un pari fou a été lancé par le chef de l'état, Emmanuel MACRON, qui nous a paru inconscient sur l'instant ! « Alors oui, nous rebâtons la cathédrale Notre-Dame plus belle encore, et je veux que cela soit achevé d'ici 5 années. Nous le pouvons, et là aussi, nous mobiliserons..... »

La construction de Notre Dame de Paris a été engagée sous le règne de Louis VII par l'Évêque Maurice de Sully, évêque de Paris, en 1163, elle s'est étalée de 1163 à 1345. Elle a été construite sur une ancienne église de Childebert et un temple d'Apollon datant du IV^e siècle.

Un chantier énorme, un effort de guerre, sont demandés aux architectes, aux compagnons, aux artisans.

Un élan de solidarité incroyable s'est mis en place dans le monde entier ! C'est 846 millions d'euros de dons qui ont été récoltés dans 150 pays, de la part de 340 000 donateurs, pour reconstruire Notre Dame !

Ce sont au moins 2 000 personnes et 250 entreprises qui ont pris directement part aux travaux. Pendant cinq ans, une vingtaine de corps de métiers, et au moins autant de nationalités, se sont croisés chaque jour sur ce chantier hors norme : artisans du bois, du métal et de la pierre, architectes, carriers, charpentiers, archéologues, cordistes, dinandiers, échafaudeurs, couvreurs, campanistes, doreurs, facteurs d'orgues, grutiers, maçons-tailleurs de pierre, maîtres-verriers, nacellistes, patineurs, restaurateurs de peinture, sculpteurs.....

Le général Jean-Louis Georgelin, nommé responsable de la restauration en 2019 est décédé en 2023, avant la réouverture de Notre-Dame de Paris. Il sera succédé par Philippe Jost.

Cette cathédrale a été reconstruite selon un savoir-faire ancestral !

Pour reconstruire la flèche et les charpentes du transept telles qu'elles étaient avant l'incendie, datant de la restauration de Viollet-le Duc dans les années 1860, 1 millier de chênes ont été nécessaires selon ses plans. C'est l'Atelier de la Grande Oye, entreprise installée à Lods dans le Doubs et gérée par un vosgien, Julien Hentzy, qui a été choisie avec 2 autres entreprises pour fabriquer la fameuse charpente en chêne massif, fabriquée au XIII^{ème} siècle, -qu'on surnomme la forêt-. Elle a été reproduite à l'identique avec les techniques utilisées à l'époque de la construction de la charpente originelle. Six mois de travail à l'ancienne où le bois a été équarri à la hache par Julien.

Pour reconstruire les voûtes, remplacer les pierres fragilisées par la chaleur de l'incendie des murs-bahuts, resculpter entièrement certaines statues de pignons ou encore les remplages des baies, 1 300 m³ de pierres ont dû être trouvés.

L'orgue : empoussiérés, ses 8 000 tuyaux démontés durant la phase de sécurisation sont nettoyés à partir d'octobre 2021. C'est un chantier dans le chantier, confié à 3 groupements de facteurs d'orgues. Décontaminés et restaurés en Corrèze, les 19 sommiers regagneront le buffet de l'orgue ainsi que les 8 000 tuyaux pour y être remontés petit à petit. Une trentaine de facteurs d'orgues s'activeront pour redonner à cet orgue majestueux, 33 mètres de hauteur au-dessus de la nef, la justesse de ses tonalités.

Mois après mois, des femmes et des hommes passionnés restaurent Notre-Dame de Paris en vue de sa réouverture le 8 décembre 2024. Depuis des ateliers partout en France jusqu'à la cathédrale, les bâtisseurs d'aujourd'hui rendent sa splendeur à ce chef d'œuvre.

A l'heure de l'intelligence artificielle, (IA), de la désindustrialisation depuis une cinquantaine d'année, de la volonté aujourd'hui de faire disparaître l'artisanat, le petit commerce et les petits agriculteurs, de négliger et d'empêcher la formation d'apprentis dans les métiers manuels indispensables n'oublions jamais que ce chantier a été celui de la transmission et que le monde ne se construira pas sans un savoir-faire intellectuel et manuel perpétuel !

Nous sommes héritiers d'un passé plus grand que nous, que nous devons transmettre à nos descendants !

INFORMATION ORANGE : FIN DU RESEAU CUIVRE EN JANVIER 2028

La modernisation des infrastructures de télécommunication est en cours dans notre pays, au travers de grands chantiers pour apporter l'Internet fixe à Très Haut Débit partout sur le territoire.

Dans ce cadre, Orange a initié un vaste chantier de fermeture de son réseau historique en cuivre. Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire à échéance 2030, ce qui implique une migration des usagers vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes, telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

Cette fermeture de réseau se déroule au travers de sept lots annuels de communes, dans le respect de délais de prévenance encadrés par la réglementation. Pour chaque lot, les communes sont identifiées à travers un processus de sélection mené par les équipes d'Orange, au terme duquel une première liste de communes est constituée. Cette liste est ensuite portée à la connaissance des parties prenantes lors d'une phase de partage, qui doit permettre à chacune d'entre elles de prendre connaissance du projet. Une fois cette phase de partage achevée, la liste finale des communes est constituée et le lot peut être officiellement lancé.

C'est dans ce contexte, et après les trois premiers lots engagés, que je vous informe que votre commune a été présélectionnée pour être intégrée au lot n°4 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendrait en janvier 2028. A cette date, l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

Orange est attaché à un dialogue étroit avec les mairies qui seront concernées par la fermeture du réseau cuivre. Aussi, ce courrier formalise le lancement de la phase de partage.

Durant cette phase qui se déroule du 14 juin 2024 au 30 novembre 2024, je me tiens à votre entière disposition pour vous éclairer sur ce projet et répondre à l'ensemble de vos interrogations.

A l'issue de cette phase, la liste des communes retenues sera confirmée et les travaux de fermeture du cuivre seront engagés avec l'ensemble des parties prenantes.

Maquette provisoire de la fresque

